

Hydro-Québec, Région Matapédia

LAC TÉMISCOUATA BARRAGE RECONSTRUCTION DE L'ÉVACUATEUR *RAPPORT DE COMMUNICATION*



Hydro-Québec

270193 41A

MARS 1993

**PROJET DE RÉFLECTION DU
BARRAGE DU LAC TÉMISCOUATA**

RAPPORT DE COMMUNICATION

**HYDRO-QUÉBEC
RÉGION MATAPÉDIA
MARS 1993**

TABLE DES MATIÈRES

1 - Introduction	1
2 - Les publics rencontrés	2
3 - L'équipe du projet	3
4 - Le matériel de support	3
5 - Le déroulement des rencontres	4
6 - Le résultat des communications	5

ANNEXES

ANNEXE A	Calendrier des rencontres	7
ANNEXE B	Analyse socio-politique	9
ANNEXE C	Compte-rendu des rencontres	17
ANNEXE D	Résolutions d'appui	62
ANNEXE E	Revue de presse	69
ANNEXE F	Bulletin d'information	76

RAPPORT DE COMMUNICATION

1 - INTRODUCTION

Dans le cadre de la réfection du barrage du Lac Témiscouata Hydro-Québec rencontrait les différents publics concernés par ce projet. Ces rencontres se sont déroulées du 26 février au 16 mars 1993.

Cette tournée d'information avait pour principal objectif d'informer les divers publics sur le projet de réfection du barrage du Lac Témiscouata dans son ensemble. Les représentants d'Hydro-Québec ont expliqué les différents éléments associés à ce projet dont:

- les critères environnementaux,
- les critères techniques,
- les critères économiques,
- les critères sociaux.

L'entreprise voulait également valider avec les publics, les études effectuées afin de s'assurer de leur conformité. Les principales étapes de ce projet ont également été présentées.

2 - LES PUBLICS RENCONTRÉS

Différents organismes ont été rencontrés lors de cette tournée d'information. Il s'agissait des publics touchés par ce projet dont les organismes socio-politiques, à vocation récréo-touristique, les propriétaires riverains de la zone d'étude ainsi que le personnel d'Hydro-Québec. Cette tournée s'est terminée avec une rencontre des médias régionaux.

Les publics qui suivent ont été rencontrés:

- la municipalité de Ville Dégelis,
- la municipalité de Saint-Cyprien,
- la municipalité de Cabano,
- la municipalité de Notre-Dame-du-Lac,
- la municipalité de Saint-Juste-du-Lac,
- la municipalité de Squatoc,
- les propriétaires riverains de la zone d'étude,
- la MRC du Témiscouata,
- la MRC de Rivière-du-Loup,
- le ministère des Affaires culturelles,
- le secrétariat des Affaires régionales,
- la Société d'aménagement de la rivière Madawaska,
- les représentants des marinas riveraines,
- l'Association pour la protection de l'environnement du Lac Témiscouata (APELT),
- le personnel d'Hydro-Québec (2 rencontres),
- les médias régionaux, de la presse écrite et électronique.

(VOIR EN ANNEXE LE CALENDRIER DE RENCONTRES)

3 - L'ÉQUIPE DU PROJET

L'équipe de communication de ce projet était composée des personnes suivantes:

M. Daniel Banville,
Communications, région Matapedia

M. Réjean Morneau,
Environnement, région Matapedia

M. Pierre Hamel,
Sécurité des barrages, région Matapedia

M. Yvon Pelletier,
Exploitation, région Matapedia

M. Marcel Harvey,
Réseaux voisins, siège social

4 - LE MATÉRIEL DE SUPPORT

Voici le matériel de support utilisé lors des rencontres publiques:

- Carte des inventaires de la zone d'étude: échelle 1:5 000,
- Carte du territoire d'étude: échelle 1:50 000,
- Diapositives du barrage actuel,
- Simulation visuelle du nouveau barrage sur panneau cartonné,
- Bulletin d'information générale (voir en annexe).

5 - LE DÉROULEMENT DES RENCONTRES

BUT:

- Informer les publics sur les travaux de réfection à venir.

OBJECTIFS:

- Décrire la nature des travaux,
- Décrire la zone et le territoire d'étude,
- Donner les résultats des analyses environnementales effectuées,
- Décrire les mesures d'atténuation.

Au total, dix-sept rencontres ont été effectuées avec les divers publics. Ces rencontres se déroulaient habituellement selon le scénario suivant:

Daniel Banville, communications, souhaite la bienvenue à tous et explique le déroulement de la rencontre, son objectif et les attentes. Il présente ensuite les membres de l'équipe de communication et situe le public concernant le projet en question.

Pierre Hamel, technicien, sécurité des barrages, enchaîne avec une description du projet. Il traite entre autres des raisons de la reconstruction de l'évacuateur, fait une description des travaux de réfection, des retombées économiques et de l'échéancier.

Marcel Harvey, réseaux voisins, poursuit en donnant un bref aperçu de l'entente entre Hydro-Québec et le Nouveau-Brunswick concernant la gestion du réservoir.

Réjean Morneau, environnement, donne une description du milieu c'est-à-dire du territoire et de la zone d'étude. Il traite également des résultats des études environnementales ainsi que des différentes mesures d'atténuation retenues pour ce projet.

Une période de question suit l'exposé. Dans l'ensemble, les rencontres d'informations étaient d'une durée de deux heures.

6 - LE RÉSULTAT DES COMMUNICATIONS

Le processus de communication aura permis aux représentants d'Hydro-Québec de rencontrer les divers publics touchés par les travaux de reconstruction à venir et de les informer. Les municipalités riveraines, les MRC, différents ministères, les riverains de la zone d'étude ainsi que des groupes voués à la protection de l'environnement et au développement des ressources naturelles ont été rencontrés.

Considérations générales:

Les différents ministères rencontrés sont en accords avec le projet d'Hydro-Québec. Ils se sont assurés que l'entreprise soit respectueuse des engagements et des différentes normes établies.

La MRC du Témiscouata, la plus concernée par ce projet, dû à la présence sur son territoire des six (6) municipalités riveraines s'est aussi dite favorable à l'ensemble de ce projet. L'impact économique qui sera généré est appréciable et bienvenue.

Les municipalités riveraines, Dégelis, Notre-Dame-du-Lac, Squatoc, Saint-Cyprien, Saint-Juste-du-Lac et Cabano sont aussi sensibles à ce projet. La création d'emplois et les retombées économiques sont bien vues et manifestement importantes pour ces municipalités. Dégelis est la plus affectée par les travaux compte tenu de la présence du barrage dans les limites de la municipalité. Elle est d'ailleurs enthousiaste à la venue du projet qui aura un impact direct dans le milieu. Cette reconstruction suscite aussi l'attention par la saveur récréo-touristique que la municipalité aimeraient bien lui donner. Elle propose de rendre accessible à la population le barrage d'Hydro-Québec en y aménageant une passerelle. Les propriétaires riverains de la zone d'étude sont tout aussi favorables à ce projet. L'ampleur des travaux et les conséquences sur la quiétude des lieux, par exemple, ne semble causer préjudice.

Moins affectées, les autres municipalités riveraines appuient ce projet sans réserve par l'assurance que le plan d'eau sera maintenu comme à l'habitude durant les travaux.

LE RÉSULTAT DES COMMUNICATIONS (suite)

En ce qui concerne le groupe voué à la protection de l'environnement du lac Témiscouata et de la ressource naturelle le projet d'Hydro-Québec n'amène aucune réticence. La présentation des études environnementales et des mesures d'atténuation ont semblé conformes aux attentes de ces organismes.

Conclusion:

À la lumière de ces rencontres, le projet de reconstruction de l'évacuateur du barrage du lac Témiscouata est appuyé par les différents intervenants du milieu. Les importantes retombées économiques, la création d'emplois, le maintien du plan d'eau durant les travaux et le respect de l'environnement sont des éléments jugés positifs par ces différents publics.

**PROJET DE RÉFLECTION DU BARRAGE DU
LAC TÉMISCOUATA**

ANNEXE A

CALENDRIER DES RENCONTRES

CALENDRIER DES RENCONTRES

28 FÉVRIER 1993

- 9 h 00 Rencontre interne - employés du secteur PTE Rimouski

4 MARS 1993

- 9 h 00 Secrétariat des Affaires régionales - Rimouski
19 h 30 Municipalité de Dégelis - Dégelis

8 MARS 1993

- 14 h 00 Municipalité de Saint-Cyprien - Saint-Cyprien
20 h 00 MRC du Témiscouata - Notre-Dame-du-Lac

9 MARS 1993

- 16 h 00 Municipalité de Squatèc - Squatèc
19 h 30 Municipalité de Saint-Juste-du-Lac - Saint-Juste-du-Lac

10 MARS 1993

- 14 h 00 MRC de Rivière-du-Loup - (aménagiste) -
Rivière-du-Loup
19 h 30 Municipalité de Cabano - Cabano

11 MARS 1993

- 9 h 00 Renc. interne - Comité de gestion d'Hydro-Québec,
secteur Grand-Portage, Rivière-du-Loup
19 h 00 Association pour la protection de l'environnement du
Lac Témiscouata - Notre-Dame-du-Lac

12 MARS 1993

- 19 h 00 Propriétaires riverains de la zone d'étude - Dégelis

15 MARS 1993

- 14 h 00 Rencontre de Presse - Cabano
19 h 00 Municipalité de Notre-Dame-du-Lac -
Notre-Dame-du-Lac
20 h 00 Conseil d'administration des marinas riveraines -
Notre-Dame-du-lac

16 MARS 1993

- 18 h 30 Société d'Aménagement de la rivière Madawaska -
Dégelis

**PROJET DE RÉFLECTION DU BARRAGE DU
LAC TÉMISCOUATA**

ANNEXE B

ANALYSE SOCIO-POLITIQUE

ANALYSE SOCIO-POLITIQUE

- IDENTIFICATION DES PRÉOCCUPATIONS DU MILIEU

La majorité des préoccupations observées sont liées à la gestion des eaux. Ces préoccupations sont d'ordre environnementale et récréo-touristique. Des préoccupations sociales et économiques sont aussi présentes dans ce milieu.

1- PRÉOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES

1.1 Érosion:

Plusieurs résidences secondaires et résidences principales se trouvent sur les différentes rives du lac Témiscouata. Le niveau d'eau pourrait être la cause d'érosion sur ces rives. On nous a d'ailleurs indiqué que les rives de la municipalité de Squatec sont propices à l'érosion.

Publics concernés:

Propriétaires riverains

Municipalités concernées en particulier Squatec

APELT

1.2 Baisse du niveau d'eau l'hiver:

La baisse du niveau d'eau en hiver est semble-t-il une source de danger. On prétend que cette baisse fait casser la glace. C'est le cas de la municipalité de Saint-Juste-du-Lac qui précise qu'une baisse trop rapide amène la formation de bosses et une dénivellation sur la rive est en particulier.

Publics concernés:

Municipalités qui bordent la rive du lac

Propriétaires riverains

PRÉOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES (suite)

1.3 Stations de pompage et usine d'épuration

Deux villes de ce territoire, soit Cabano et Notre-Dame-du-Lac, sont alimentées en eau potable par une station de pompage par gravité. Ces villes sont, à l'occasion, préoccupées par la baisse du niveau d'eau demandant à Hydro-Québec d'intervenir. Les travaux de réfection auront-ils un impact à ce niveau? Par ailleurs, à Notre-Dame-du-Lac, on se préoccupe de ce qui concerne les niveaux d'eau et l'usine d'épuration. On demande de vérifier les niveaux d'eau avec les sorties des eaux de l'usine d'épuration pour qu'elles demeurent toujours inondées.

Publics concernés:

Municipalité de Cabano

Municipalité de Notre-Dame-du-Lac

1.4 La pêche sportive

Cet élément peut aussi être considéré à titre de préoccupation récréo-touristique. Certains pensent que la diminution de certaines espèces de poissons comme la lotte d'eau douce ou la queue d'anguille pourrait être attribuable à la gestion des eaux du lac Témiscouata. On observe pourtant le même phénomène au lac Squatèc qui n'est aucunement affecté par la variation d'eau du lac. On se demande aussi si la gestion des eaux peut avoir un effet sur les frayères?

Publics concernés:

APELT

Amateurs de pêche sportive ou groupement

MENVIQ

MLCP

PRÉOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES (suite)

1.5 Les plages et marinas

Cinq plages sont aménagées sur les rives du lac Témiscouata. Chaque municipalité, sauf celle de Saint-Cyprien, a aménagé sur les rives de ce lac un lieu réservé à la baignade. Même si la gestion des eaux pourrait avoir une influence à ce niveau, rien n'a été signalé à cet effet. C'est plutôt aux endroits où il y a une marina qu'on affirme subir les contrecoups de notre gestion des eaux du lac. À Cabano par exemple, on considère la marina trop près de la rive en été. Il ne faut pas oublier qu'un bateau, le Corrégone, assure la traverse entre Notre-Dame-du-Lac et Saint-Juste-du-Lac. On ajuste d'ailleurs le niveau d'eau l'automne venu, afin de mettre ce bateau en cale sèche. En période estivale, on y organise des croisières sur le lac. Qu'en sera-t-il lors des travaux?

Publics concernés:

Municipalités ayant des plages sur les rives du lac

Marina de Cabano

Marina de Saint-Juste-du-Lac

Marina de Ville Dégelis

Marina de Notre-Dame-du-Lac

Association des propriétaires de bateaux

2- PRÉOCCUPATIONS RÉCRÉO-TOURISTIQUES

2.1 Pistes cyclables

Un projet de pistes cyclables est envisagé sur ce territoire. Dans le cadre d'un projet de revitalisation, une piste reliant Rivière-du-Loup à Edmundston est à l'étude. Il existe déjà une piste reliant Rivière-du-Loup à Cabano. Ville Dégelis serait intéressée à s'y intégrer via une voie du CN désaffectée. Cette municipalité a d'ailleurs demandé à l'Institut du Plein-Air Québécois de préparer un concept d'utilisation récréo-touristique sur cette portion de voie ferrée (sentier pédestre, piste cyclable, ski de fond, etc...). On parle aussi, dans le cas de Ville Dégelis, d'une piste qui pourrait traverser le barrage du lac Témiscouata.

Publics concernés:

Municipalité de Ville Dégelis
Municipalité de Cabano
Municipalité de Notre-Dame-du-Lac

2.2 Le tourisme

Les activités axées sur la récréation en plein air demeurent la base de l'attraction touristique de cette région. Tout projet qui aura un impact positif sur le tourisme, aspect important de l'économie locale, sera très bien vue.

Publics concernés:

Société touristique du Témiscouata
Municipalités concernées
MRC du Témiscouata

PRÉOCCUPATIONS RÉCRÉO-TOURISTIQUES (suite)

2.3 L'archéologie

Un site archéologique a été identifié tout près du barrage du lac Témiscouata. Considérant que le tourisme est un aspect important de l'économie régionale, il serait envisageable pour une municipalité, par exemple, d'utiliser des découvertes archéologiques pour en faire un centre d'attraction touristique. Les travaux s'effectueront près du site archéologique. Est-ce qu'on a pris des mesures à cet effet?

Publics concernés:

Société touristique du Témiscouata

Ministère des Affaires culturelles

APELT

3- PRÉOCCUPATIONS SOCIALES

3.1 Forces sociales importantes

Un grand sentiment d'appartenance anime les gens de ce coin de pays. On se souviendra des années 1970 lorsque différents intervenants du JAL avaient refusé la fermeture de leur localité respective. Ils s'étaient alors engagés dans différents projets de mise en valeur des ressources sur une base coopérative. C'est dire que tout projet ayant des impacts négatifs pour le milieu pourrait être l'objet de forces sociales importantes.

Publics concernés:

Municipalités riveraines

PRÉOCCUPATIONS SOCIALES (suite)

3.2 Relations avec le Nouveau-Brunswick

On s'interrogera à l'occasion sur le bien fondé des apports énergétiques vers le Nouveau-Brunswick par exemple. La population semble peu informée des relations d'affaires entre l'entreprise et ses voisins. On s'interroge également de la politique de gestion des niveaux d'eau et du partage des argents entre l'entreprise et le Nouveau-Brunswick. On aimerait en soutirer des profits!

Publics concernés:

Population en général

Municipalités riveraines

3.3 Travaux de reconstruction du barrage

Les travaux majeurs qui débuteront au printemps entraîneront une présence remarquée dans le milieu. La mise en place d'un tel chantier est impressionnante et aura des impacts sur la communauté. On pense au va-et-vient des camions, au bruit, à la poussière, aux effets des camions lourds sur les routes de la municipalité, etc., des inconvénients qui seront temporaires.

Publics concernés:

Municipalité de Dégelis

Riverains de la zone d'étude

4- PRÉOCCUPATIONS ÉCONOMIQUES

4 .1 Impacts économiques d'un tel projet

La réfection du barrage du lac Témiscouata sera perçue comme un projet d'importance pour le milieu. Le coût du projet en témoigne fort bien ce qui amènera sûrement les divers intervenants du milieu à vouloir en connaître davantage sur les retombées économiques de ce projet.

Publics concernés:

MRC du Témiscouata

Municipalités concernés

4 .2 Programme de mise en valeur

Le programme de mise en valeur de l'environnement à l'étude peut être intéressant pour le milieu. Dans le cas de la réfection d'un barrage, l'entreprise peut accorder jusqu'à 2% du coût total du projet pour des initiatives environnementales. Les municipalités concernées voudront en savoir davantage sur ce programme. Qui est admissible, les conditions?

Publics concernés:

Municipalités riveraines

MRC du Témiscouata

MRC de Rivière-du-Loup

**PROJET DE RÉFLECTION DU BARRAGE DU
LAC TÉMISCOUATA**

ANNEXE C

COMPTE RENDU DES RENCONTRES

COMPTE RENDU

DE LA RENCONTRE PUBLIQUE

Présentée: le 26 février 1993

À: 9 h 00 à la salle E-207 - Hydro-Québec

Public rencontré: Employés du secteur PTE concernés par le projet

ÉTAIENT PRÉSENTS

Richard Durette
Gérald Simard
Alain Saint-Pierre
Gaston Lévesque
Eric Chouinard
René Gauthier

Jean Le Rossignol
Chantal Michaud
Michel Caron
Michel Landry
Claude Frigon
Denis Gauthier

De l'équipe du projet:

Daniel Banville
Réjean Morneau

Pierre Hamel
Yvon Pelletier

Employés du secteur PTE concernés par le projet (suite)

Commentaires et questions:

- Est-ce que le niveau d'eau sera influencé durant les travaux?

Non, des batardeaux en palplanches d'acières et la digue à remblais assureront le maintien du plan d'eau tout au long des travaux.

- Le chantier sera-t-il opérationnel durant le congé de la construction?

Oui, mais pour permettre la mise en place des batardeaux.

- Les vannes seront-elles chauffées?

Oui, elles seront chauffées mais pas toute l'année. Seules, les trois premières vannes de la partie exploitée seront chauffées. Les autres le seront au besoin.

- Les vannes seront-elles télécommandées?

Oui. Les trois premières vannes pourront être télécommandées à distance et sur place alors que les autres le seront mais uniquement sur place. Pour des raisons de sécurité les vannes seront opérées sur place et non à distance.

- Quelle sorte d'instrumentation y aura-t-il?

Ce sera le même qu'actuellement (limnimètre) sauf qu'il sera mieux disposé afin d'assurer une lecture plus efficace.

- Comment se fait le partage des bénéfices avec la CEENB?

L'établissement des bénéfices se fait sur des valeurs moyennes prédéterminées d'emmagasinement et de prélèvements sur une base mensuelle. On sait que le prélèvement annuel est de 33 330 MWh.

Observations:

Cette rencontre avait pour but d'informer le personnel d'Hydro-Québec du secteur Production, Transport et Exploitation à la région Matapedia. Les employés rencontrés sont directement concernés par ce projet de par la nature de leur travail. De l'information supplémentaire sur la gestion du niveau d'eau et l'ingénierie du barrage a complété cette rencontre.

**COMPTE RENDU
DE LA RENCONTRE PUBLIQUE**

Présentée: le 4 mars 1993

À: 9 h 00 à la salle du ministère des transports du Québec, Rimouski

Public rencontré: Secrétariat des Affaires régionales

ÉTAIENT PRÉSENTS

Michel Caron (Transport)
Charles-Alain Bachand (MENVIQ)
Jean-Pierre Lebel (MLCP)
Réginald Belzile (MAPAQ)

Raymond D'Astous (MER)
Francis Gagné (MFO)
Candide Gauvin (SAR)

De l'équipe du projet:

Daniel Banville
Réjean Morneau
Marcel Harvey

Pierre Hamel
Yvon Pelletier

Secrétariat des Affaires régionales (suite)

Commentaires et questions:

- Où sont situées les propriétés d'Hydro-Québec près du barrage?

Elles sont situées sur la rive gauche. Une parcelle de terrain a été achetée en amont. En rive droite une bordure appartient aussi à Hydro-Québec et s'étend jusqu'à la route 295.

- Quelle partie a été inondée en 1934?

C'est à Cabano en particulier dans des anciennes terres agricoles où la pente est peu prononcée. Il n'y a presque pas eu d'inondation lors des travaux de construction de ce barrage.

- Quelle est la fluctuation moyenne du lac?

La variation est en moyenne de 2 mètres.

- À quoi sert le barrage du lac Témiscouata?

Le barrage sert à régulariser le débit de la rivière Saint-Jean sur laquelle sont exploitées, par Énergie Nouveau-Brunswick, trois centrales hydro-électriques.

- Quel bénéfice Hydro-Québec reçoit-elle du Nouveau-Brunswick?

Hydro-Québec reçoit entre 30 et 250 000 \$ annuellement. C'est très peu par rapport à un tel investissement. Cette réfection n'est donc pas justifiable au niveau financier. Il s'agit plutôt d'une responsabilité sociale.

- Quel est l'échéancier des travaux?

L'installation du chantier est prévue pour avril 1993. La phase I consiste en la reconstruction des piliers 1 à 8. En mars 1994, débutera la phase II soit la reconstruction des piliers 9 à 26. La mise en service est prévue pour décembre 1994.

- Le niveau du lac sera-t-il influencé lors des travaux?

Aucunement. Le niveau du lac sera maintenu à cause de la hauteur des batardeaux. Les débits de la rivière ne seront également influencés. Les propriétaires riverains ne verront aucune différence pendant et après les travaux.

Secrétariat des Affaires régionales (suite)

- Utilisez-vous un permis pour les fouilles archéologiques?

Oui, l'archéologue devra faire une demande de permis auprès du ministère des Affaires culturelles.

- Où sera située la gravière pour la restauration du vieux béton?

Démonstration de l'endroit sur la carte. Cette gravière appartient à la compagnie Bois Deschênes. Elle est localisée en rive gauche à quelques kilomètres du chantier.

- Combien de mètres cube de matériaux secs seront dirigés à cet endroit?

Environ 2 500 m³.

- L'activité de transport a-t-elle été évaluée?

Oui, il s'agit d'un camion au trois minutes. Ceci représente 10 camions à l'heure pour une durée de 15 jours, le temps de la mise en place de la digue à remblais.

- Avez-vous pris en considération le phénomène du gel et dégel des routes lors du transport des matériaux secs?

Oui, durant la phase I cette activité débutera en juin, ce qui ne cause pas de problème. En ce qui concerne la phase II, les travaux débuteront avec l'installation des palplanches, ce qui fait que l'activité de transport s'effectuera plus tard.

Observations:

En l'absence du ministère des Affaires culturelles, il a été convenu de planifier une rencontre d'information. Monsieur John Michaud, le directeur général de cette direction recevra une invitation d'ici peu. Monsieur Charles-Alain Bachand (MENVIQ) nous a spécifié que l'approvisionnement en gravier doit se faire sur des sites autorisés par le ministère de l'Environnement. Le secrétariat des Affaires régionales appuie ce projet de réfection. Les éléments présentés sont conformes aux exigences de ces ministères.

COMPTE RENDU

DE LA RENCONTRE PUBLIQUE

Présentée: le 4 mars 1993

À: 19 h 30 à la salle municipale de Dégelis

Public rencontré: Municipalité de Dégelis

ÉTAIENT PRÉSENTS

Jean-Guy Lachance, maire
Germain Castonguay, conseiller
Serge Michaud, conseiller
Normand Morin, dir. général CDED

Jean-Charles Dumont, directeur général
Christian Bégin, conseiller
Fernande Soucy, conseillère

De l'équipe du projet:

Daniel Banville
Réjean Morneau

Pierre Hamel
Marcel Harvey

Municipalité de Dégelis (suite)

Commentaires et questions:

- **Le nouveau barrage sera de deux pieds plus élevé que l'ancien. Cela aura-t-il un impact sur l'aspect visuel?**

Explication à l'aide du matériel de support (photos du barrage avant et après). Il a été expliqué qu'il n'y aurait aucun impact négatif sur l'aspect visuel et qu'une élévation de deux pieds permettra une meilleure évacuation de l'eau lors de la crue printanière.

- **Quelle sorte de béton utiliserez-vous pour le nouveau barrage?**

Il faudra un béton possédant des agrégats non-réactifs. Le fournisseur devra répondre à cette norme.

- **Quels sont les critères d'engagement de la main-d'œuvre locale?**

L'engagement sera effectué par l'entrepreneur Service travaux. Ils engagent la main-d'œuvre dans un rayon de 48 km de la zone de travail pour continuer dans un rayon de 100 km s'il n'y a personne. On ne déborde pas du côté du Nouveau-Brunswick.

- **Quel type de main-d'œuvre sera demandé?**

Des soudeurs, menuisiers, camionneurs, etc.

- **Où est situé le site d'enfouissement des matériaux secs?**

Identification du site sur la carte du territoire d'étude. Le site d'enfouissement se trouve sur un terrain propriété de la compagnie Bois Deschênes, en rive gauche à quelques kilomètres du chantier.

- **À quelle profondeur sera enfoui le béton?**

À 3 mètres soit l'endroit le plus profond de la gravière.

- **Le camionnage brisera-t-il les routes?**

Normalement non. Si c'était le cas elles seront remises en bon état. En ce qui concerne la route d'accès au barrage elle sera élargie et l'accès aux propriétés sera assuré durant les travaux.

Municipalité de Dégelis (suite)

- Comment se fera la répartition du programme de mise en valeur?

Ce dossier est à l'étude. Si la municipalité est éligible, les représentants d'Hydro-Québec donneront les grandes lignes de ce programme lors d'une éventuelle rencontre.

Observations:

Rappelons que le barrage du Lac Témiscouata est situé dans cette municipalité. Lors de cette présentation, il n'a aucunement été question du projet de passerelle de la municipalité de Dégelis. Il a été précisé au départ que ce projet fait présentement l'objet de discussions entre la municipalité et la direction régionale d'Hydro-Québec et qu'elles doivent se poursuivre entre les deux parties. Cette rencontre en est une d'information sur les travaux de réfection du barrage du lac Témiscouata.

La municipalité se propose de rencontrer le vice-président régional à cet effet dans les jours qui suivent. Dégelis est très intéressée par cette passerelle qui s'inscrit dans le cadre d'un important projet récréo-touristique. Par ailleurs, cette municipalité est en faveur de ce projet de réfection qui entraînera d'importantes retombées économiques dans le milieu. Les représentants de Dégelis sont d'accord pour fournir un avis de conformité.

COMPTE RENDU

DE LA RENCONTRE PUBLIQUE

Présentée: le 8 mars 1993

À: 14 h 00 à la salle municipale de Saint-Cyprien

Public rencontré: Élus municipaux de Saint-Cyprien

ÉTAIENT PRÉSENTS

Gaétan Émond, maire
Pierrette Dubé, conseillère
Germain Roy, conseiller

Christian Malenfant, sec. trés.
Bernard Labrie, conseiller
Léopold Labrie conseiller

De l'équipe du projet:

Daniel Banville
Réjean Morneau

Pierre Hamel
Marcel Harvey

Élus municipaux de Saint-Cyprien (suite)

Commentaires et questions:

- À qui appartient le barrage?

Lors de la nationalisation en 1963 Hydro-Québec est devenue propriétaire et responsable de la sécurité du barrage, sous la raison sociale de la compagnie d'entreposage de la rivière Saint-Jean Ltée, formée d'Hydro-Québec et de la compagnie d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick.

- À quoi sert le barrage?

Ce barrage sert à régulariser le débit de la rivière Saint-Jean sur laquelle sont exploitées par Énergie Nouveau-Brunswick trois centrales hydro-électriques. Il s'agit de Grand Falls, Beechwood et Mactaquac d'une puissance totale de 808 MW.

- Quand débuteront les travaux?

Les travaux se feront en deux phases. Une première débutera en juin 1993 pour la reconstruction des piliers 1 à 8. Elle se terminera en décembre. La seconde débutera en mars 1994 pour les piliers 9 à 26. La mise en service du barrage est prévue pour décembre 1994.

- Quelle est la profondeur à l'endroit du barrage?

Elle est de 8 pieds.

- Est-ce que le niveau d'eau sera maintenu lors des travaux?

Oui. Les batardeaux (démonstration sur le plan) assureront le maintien du niveau d'eau pendant toute la reconstruction. Il n'y aura donc aucun impact pour la plage de Saint-Cyprien comme c'est le cas pour les diverses infrastructures des municipalités riveraines. (marinas, plages, etc.)

- Les citoyens de Saint-Cyprien y trouveront-ils de l'emploi?

Compte tenu de la situation géographique les résidents de votre municipalité sont peu favorisés. Par contre, si la main-d'œuvre nécessaire à l'entrepreneur n'est pas disponible dans un premier rayon de 48 km de l'aire des travaux, il élargira ce rayon à 100 km.

- Quel est le coût du projet?

16,4 millions de dollars.

Élus municipaux de Saint-Cyprien (suite)

Observations:

La municipalité de Saint-Cyprien appuie ce projet. Elle fournira une résolution d'appui. Les représentants de la municipalité ont affirmé être peu touché par ce projet tant du côté des impacts des travaux que du côté des retombées économiques directes. Ils souhaitent tout de même que des citoyens de l'endroit puissent y trouver de l'emploi.

COMPTE RENDU

DE LA RENCONTRE PUBLIQUE

Présentée: le 8 mars 1993

À: 20 h 00 à la salle municipale de Notre-Dame-du-Lac

Public rencontré: Conseil des maires de la MRC du Témiscouata

ÉTAIENT PRÉSENTS

Alonzo Lemay, préfet Jean-Clément Gagnon, Biencourt Jean-Guy Lachance, Dégelis Jean-Claude Bernier, Lejeune Emilien Y. Beaulieu, Packington Serge Pelletier, Rivière-Bleue Rosa Lavoie, Saint-Elzéar Denise Landry, Saint-Honoré Albert Lebel, St-Juste-du-Lac Jean-Guy Desrosiers, St-Marc-du-Lac-Long Jean-Claude Pelletier, Squatoc	Michel Castonguay, Auclair Raymond Mongrain, Cabano Germain Sirois, Lac-des-Aigles Réal Voisine, Notre-Dame-du-Lac Albert Ouellet, Pohénégamook Jacques Jean, Saint-Athanase André Pellerin, Saint-Eusèbe Gustave Saint-Pierre, St-Jean-de-la-Lande Simon Caron, St-Louis-du-Ha!-Ha! Réjeanne Ouellet, St-Pierre-de-Lamy Jean-Pierre Laplante, aménagiste
--	---

De l'équipe du projet:

Daniel Banville
Réjean Morneau

Pierre Hamel
Marcel Harvey

Conseil des maires de la MRC du Témiscouata (suite)

Commentaires et questions:

- Il n'y a eu aucun commentaire ou question.

Observations:

Les représentants de la MRC du Témiscouata ont appuyé le projet d'Hydro-Québec. Un avis de conformité et une résolution d'appui seront d'ailleurs fournis. Lors de cette séance d'information une forte délégation de citoyens était présente. Deux questions d'ordre environnemental concernant la fraie du touladi et l'installation d'une passe migratoire fut adressées au représentant d'Hydro-Québec concerné. Les réponses fournies ont semblé satisfaisantes. Les citoyens présents n'ont manifesté aucun désaccord face à ce projet.

COMPTE RENDU

DE LA RENCONTRE PUBLIQUE

Présentée: le 9 mars 1993

À: 16 h 00 à la salle municipale de Squatèc

Public rencontré: Élus municipaux de Squatèc

ÉTAIENT PRÉSENTS

Jean-Claude Pelletier, maire
Jacqueline Caron, conseillère
Suzanne Lebel, conseillère

Gilles Morin, secrétaire trésorier
Robert Dubé, conseiller
Renaud Pelletier, citoyen

De l'équipe du projet:

Daniel Banville
Réjean Morneau

Pierre Hamel
Marcel Harvey

Élus municipaux de Squatèc (suite)

Commentaires et questions:

- Le barrage a permis de remonter le niveau d'eau de combien?

De 2.4 mètres (8 pieds) pour créer un réservoir dont le but est de régulariser le débit pour les ouvrages hydrauliques des centrales Grand Falls, Beechwood et Mactaquac situées sur la rivière Saint-Jean.

- Quelle est la durée de vie du nouveau barrage?

Approximativement 100 ans. La durée de vie est prolongée à cause de la qualité des matériaux.

- Quelle sorte de béton utiliserez-vous?

Nous utiliserons du béton de type 35 mpa avec des agrégats non-réactifs. Le fournisseur retenu devra répondre à ces normes.

- Ces travaux sont-ils urgents?

Oui, si l'on considère que des travaux d'entretien majeurs aient été effectués en 1968 et 1977. La structure de béton s'est tout de même détériorée au cours des ans et nécessite une reconstruction complète de l'évacuateur. Il en va de la sécurité de nos employés et celle du public.

- L'ancienne passe à billots était-elle efficace pour le poisson?

Non car elle était conçue pour faire descendre le bois vers le Nouveau-Brunswick. Une passe à poisson est cependant prévue avec le nouveau barrage. Elle sera fonctionnelle et répondra aux normes de Pêches et Océans Canada. La vitesse qui circule dans la présente passe est évaluée à 5 mètres/seconde ce qui est beaucoup trop rapide pour le poisson. Le touladi par exemple, s'accomode d'une vitesse de 1 à 2 mètres/seconde.

- Quelle est la cote minimale et maximale utilisée?

La cote maximale est 148,74 et la cote minimale de 146.30 m. Les riverains peuvent bénéficier d'un plan d'eau régularisé de façon à ce que les différentes infrastructures soient opérationnelles.

Élus municipaux de Squatec (suite)

- Quelle sera la différence entre l'ancien et le nouveau barrage?

La principale différence se situe au niveau du système de levage. Avec l'ancien barrage, les poutrelles étaient au besoin retirées à l'aide d'un système de levage se déplaçant sur rails. Le nouveau système de levage permettra des actions plus rapides. Chaque porte aura son mécanisme de levage fixe. Afin de faciliter les opérations en hiver les glissières seront dotées d'un système de chauffage.

- Quand se termineront les travaux?

En décembre 1994, à condition d'avoir reçu les différentes autorisations. La première phase débutera en juin 1993 avec la reconstruction des piliers 1 à 8. La seconde phase débutera en mars 1994 avec la mise en place d'un batardeau en palplanches d'acier. La mise en service est prévue pour décembre 1994.

Observations:

La municipalité de Squatec n'a aucune réticence envers ce projet. On affirme qu'il amène d'importantes retombées économiques pour le milieu. On souhaite que la population locale puisse trouver de l'emploi.

COMPTE RENDU

DE LA RENCONTRE PUBLIQUE

Présentée: le 9 mars 1993

À: 19 h 30 à la salle municipale de Saint-Juste-du-Lac

Public rencontré: Élus municipaux de Saint-Juste-du-Lac

ÉTAIENT PRÉSENTS

Albert Lebel, maire
André Ouellet, conseiller
Marcel Dubé, conseiller
Murielle Brisebois, conseillère

Léonard Bégin, conseiller
Arnold Pettigrew, conseiller
Nicole Dubé-Chouinard, secr. trésorière

De l'équipe du projet:

Daniel Banville
Réjean Morneau

Pierre Hamel
Marcel Harvey

Élus municipaux de Saint-Juste-du-Lac (suite)

Commentaires et questions:

- Combien d'eau est emmagasinée dans le lac?

Le barrage crée un réservoir ayant un volume de 125 hm³. La quantité d'énergie équivaut à 33 330 MWh.

- Il y a parfois des bosses sur le lac surtout en janvier. Serait-ce dû à votre gestion du niveau d'eau?

Ce phénomène n'est pas en relation avec la gestion du niveau d'eau. Présentement, nous nous préparons à recevoir la crue du printemps. On procède à la vidange du réservoir, ce qui entraîne une baisse de 2 à 3 cm par jour. La dénivellation en profondeur du lac à Saint-Juste-du-Lac en particulier est très prononcée ce qui implique que, lors d'une baisse du niveau d'eau du réservoir l'impact sur les berges est très significatif.

- Quel est le niveau optimal pour les plages?

Il ne faudrait jamais être supérieur à la cote 148. Même chose pour le traversier.

- Le poisson pourra-t-il circuler facilement?

Présentement, le poisson ne peut pas circuler. Il y a une passe à billots qui n'est pas propice à la circulation du poisson et la vitesse d'eau est beaucoup trop forte. Une passe migratoire sera intégrée au nouveau barrage et devra répondre aux normes de Pêches et Océans Canada.

- Le barrage serait-il la cause de la disparition de la lotte?

La lotte fraie en hiver, sous la glace. À ce moment, le niveau d'eau du lac est à son plus bas. Les oeufs de la lotte sont semi-pélagiques, se déplaçant au gré du courant. Le risque d'assécher les oeufs lors de la variation des niveaux d'eau du lac est pratiquement nul. Également, le phénomène de baisse des populations de lottes est constaté dans le secteur sur différents plans d'eau (lac Touladi, lac Squatec).

- Quel type de travailleurs sera demandé?

Des ouvriers, soudeurs, camionneurs, opérateur de machinerie. Des appels d'offres seront faits selon les besoins.

Élus municipaux de Saint-Juste-du-Lac (suite)

- Le béton sera-t-il de meilleur qualité que celui du barrage actuel?

Le béton devra être conforme à certaines normes. Le barrage actuel se détériore à cause de réactions alcanci-granulat. Le béton demandé pour la reconstruction de l'évacuateur devra être composé d'agrégats non-réactifs. Des appels d'offres seront faits et le fournisseur devra être conforme aux demandes. Des tests de qualité seront effectués afin d'éviter une dégradation comme nous avons connue.

- Les travaux affecteront-ils le niveau du lac?

Non, le plan d'eau sera semblable à ce qu'il est en période estivale sauf s'il y a de fortes précipitations. L'aire des travaux sera isolée au moyen de batardeaux, ce qui permettra de maintenir le niveau d'eau. Les débits de la rivière Madawaska seront également maintenus.

Observations:

La municipalité de Saint-Juste-du-Lac a semblé très intéressée par ce projet. Les membres du Conseil municipal connaissent bien l'histoire de ce barrage. Aucun problème n'a été soulevé quant à la gestion du niveau d'eau. Une résolution d'appui suivra. Ce projet est bienvenu dans cette communauté consciente des importantes retombées économiques. On souhaite que les citoyens puissent y trouver un emploi.

COMPTE RENDU

DE LA RENCONTRE PUBLIQUE

Présentée: le 10 mars 1993

À: 14 h 00 à la salle de conférence de la MRC de Rivière-du-Loup

Public rencontré: Aménagiste de la MRC de Rivière-du-Loup

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Raymond Duval, aménagiste

De l'équipe du projet:

Daniel Banville
Réjean Morneau

Pierre Hamel
Marcel Harvey

Représentant de la MRC de Rivière-du-Loup (suite)

Commentaires et questions:

- Cette réfection est-elle rentable pour Hydro-Québec?

Non. Le barrage de Dégelis ne répond plus aux normes d'Hydro-Québec. Des travaux majeurs d'entretien ont été effectués en 1968 et 1977 et la dégradation se poursuit toujours. Cette réfection est nécessaire pour la sécurité de nos employés et du public. Hydro-Québec procède à ces travaux au coût de 16 millions de dollars. Ce projet est non rentable pour l'entreprise même en amortissant les coûts sur 50 ans. Cette réfection n'a aucun impact financier positif pour Hydro-Québec.

- Quand se fait la vidange du lac?

De janvier à mars pour absorber la crue printanière et de septembre à octobre pour la crue automnale.

- Les manipulations des vannes se font-elles à partir du CER à Rimouski?

Non. Tout est fait sur place par une équipe d'employés d'Hydro-Québec. Les directives viennent cependant du CER selon les demandes du Nouveau-Brunswick.

- Les nouvelles installations le seront-elles?

Non. Mais comparativement à l'ancien système chaque porte sera opérée individuellement par son propre système de levage.

- La passe à poisson est-elle opérationnelle?

Présentement non car il s'agit d'une passe à billots du temps de la Gatineau Power. Le poisson ne circule pas. Une véritable passe à poisson est prévue avec les nouvelles installations. Cette passe devra répondre aux normes de Pêches et Océans Canada.

- Les travaux auront-ils des impacts sur la municipalité de Saint-Cyprien?

Il n'y aura aucun impact pour cette municipalité qui compte une plage en bordure du lac Témiscouata. Le plan d'eau ne sera pas affecté par les travaux. Des batardeaux permettront de maintenir le niveau d'eau.

Observations:

Le conseil des maires de cette MRC n'a pas été rencontré. Ceci s'explique par la présence d'une seule municipalité (Saint-Cyprien) située sur le territoire d'étude. L'aménagiste de la MRC Monsieur Raymond Duval a tout de même été rencontré afin de recevoir de l'information sur la nature des travaux. Il en fera part au conseil des maires.

COMPTE RENDU

DE LA RENCONTRE PUBLIQUE

Présentée: le 10 mars 1993

À: 19 h 30 à la salle du conseil municipal de Cabano

Public rencontré: Élus municipaux de la ville de Cabano

ÉTAIENT PRÉSENTS

Paulette Griffin, mairesse
Maurice Pedneault, comm. industriel
Claude Desbiens, conseiller
Raymond Mongrain, conseiller

Gilles Ruest, secr. trésorier
Francine Tardif, conseillère
Ghislain Desbiens, conseiller

De l'équipe du projet:

Daniel Banville
Réjean Morneau

Pierre Hamel
Marcel Harvey

Élus municipaux de la ville de Cabano (suite)

Commentaires et questions:

- Qui a la responsabilité de la gestion de ce lac?

Le Nouveau-Brunswick gère le réservoir alors qu'Hydro-Québec est opérateur du barrage.

- Près du réservoir nous avons déjà remarqué une baisse d'eau de 30 pieds!

Avec le système de poutrelles en place on ne peut abaisser le niveau d'eau du lac de plus de 8 pieds. Ceci s'explique plutôt par un dégagement latéral de la plage et non par une baisse en profondeur.

- Pourquoi la rivière Madawaska ne gèle pas l'hiver?

Peut-être à cause des sources en profondeur.

- Combien de temps est nécessaire à l'obtention des autorisations?

La première autorisation celle du ministère de l'Environnement pour le 1^{er} avril 1993 et celle du décret de construction pour le 15 juin 1993.

- Qui pourra travailler lors de la réfection?

Des journaliers, menuisiers, camionneurs, finisseurs de béton, etc. L'embauche se fera à l'aide du centre de main-d'œuvre. Le recrutement se fera dans un premier rayon de 48 km de l'aire des travaux.

- Combien d'employés travailleront au barrage?

De 30 à 50 travailleurs verront à l'exécution des travaux soit la démolition, le coffrage, la mise en place du béton et l'installation des systèmes de levage, etc.

- Si le barrage n'existe pas, le Nouveau-Brunswick pourrait-il se suffire?

Oui, le barrage permet cependant de régulariser le débit de la rivière Saint-Jean.

- Avez-vous besoin d'ententes avec le MLCP?

Les besoins du MLCP sont intégrés à nos études.

Élus municipaux de la ville de Cabano (suite)

Commentaires et questions: (suite)

- **La municipalité est-elle éligible au programme de mise en valeur de l'environnement?**

Ce dossier est présentement à l'étude. Si c'est le cas les représentants d'Hydro-Québec viendront vous en informer.

- **Ce barrage est-il rentable pour Hydro-Québec?**

Non, Hydro-Québec reçoit peu de bénéfice. Sur une période de 50 ans par exemple, les bénéfices versés par Énergie Nouveau-Brunswick sont de l'ordre de 5 à 6 millions de dollars alors que le coût de réfection est de 16,4 millions.

- **Le barrage serait-il la cause de la disparition de la lotte?**

La lotte fraie en hiver, sous la glace. À ce moment, le niveau d'eau du lac est à son plus bas. Les oeufs de la lotte sont semi-pélagiques, se déplaçant au gré du courant. Le risque d'assécher les oeufs lors de la variation des niveaux d'eau du lac est pratiquement nul. Également, le phénomène de baisse des populations de lottes est constaté dans le secteur sur différents plans d'eau (lac Touladi, lac Squatec).

- **Est-ce que les frayères de grises sont influencées par la gestion des niveaux d'eau?**

Durant la période 78-79 à 90-91, on a constaté les niveaux d'eau les plus élevés à l'automne 1983, au moment de la fraie, et les niveaux d'eau les plus bas à l'hiver 1984, ce qui théoriquement représenterait les pires conditions de reproduction, le risque d'assèchement d'une partie des frayères étant le plus élevé. À partir d'un échantillon de 93 touladis, le MLCP a procédé à l'évaluation de l'âge des spécimens. L'interprétation des résultats nous permet de croire à un fort recrutement de la population de jeunes touladis lors de la saison 83-84. À la lumière de ces résultats il y a lieu de croire que l'impact, s'il existe, fut minime.

Observations:

Pour la ville de Cabano, ce projet servira à l'économie de la région. Elle appuie Hydro-Québec sans réticence.

**COMPTE RENDU
DE LA RENCONTRE PUBLIQUE**

Présentée: le 11 mars 1993

**À: 9 h 00 à la salle de réunion du centre administratif d'Hydro-Québec,
secteur Grand-Portage**

**Public rencontré: Comité de gestion du secteur Grand-Portage et
gestionnaires concernés
par le projet**

ÉTAIENT PRÉSENTS

Claude Ménard
Michel Jean
Fabien Malenfant
Gérald Collin

Jocelyn Bédard
Charles-Henri D'Amours
Marcel Bérubé

De l'équipe du projet:

Daniel Banville
Réjean Morneau

Pierre Hamel
Marcel Harvey

Comité de gestion du secteur Grand-Portage et gestionnaires concernés par le projet (suite)

Commentaires et questions:

- Les passes seront-elles télécommandées?

Non. Elles seront opérées sur place individuellement. Il serait peu sécuritaire d'opérer à distance. Chaque passe aura son propre système de levage ce qui n'est pas le cas avec le système de levage actuel.

- Quand sera prêt le bâtiment des opérateurs?

Les travaux débuteront en novembre 1993. En février 1994, le nouveau bâtiment sera opérationnel. Il sera reconstruit à neuf.

- Quand se termine l'entente avec le Nouveau-Brunswick?

L'entente se termine en l'an 2 005.

- Comment se fait le partage des revenus?

Pour évaluer le bénéfice net réalisé à ses trois centrales la CEENB débite les emmagasinements et crédite les prélèvements mensuels au lac Témiscouata en utilisant le coût de remplacement de l'énergie thermique pour chaque mois considéré. L'eau emmagasinée a une valeur de 33 330 MWh sur un volume de 125 hm³.

- Les riverains pourraient-ils financer le projet de réfection?

En théorie, il serait possible de le faire mais ce n'est cependant pas dans la politique de l'entreprise.

Observations:

Cette rencontre avec le personnel d'Hydro-Québec a permis d'expliquer les grandes lignes de ce projet. Elle s'inscrit dans le processus normal de communication. Il a été convenu de faire parvenir à Monsieur Claude Ménard de la documentation supplémentaire.

**COMPTE RENDU
DE LA RENCONTRE PUBLIQUE**

Présentée: le 11 mars 1993

À: 19 h 00 à la salle municipale de Notre-Dame-du-Lac

**Public rencontré: Membres de l'Association pour la protection de l'environnement
du lac Témiscouata (APELT)**

ÉTAIENT PRÉSENTS

Joan Strong
Laval Beaulieu
Gertrude Asselin

Émilien Dauphin
Denis Fortier

De l'équipe du projet:

Daniel Banville
Réjean Morneau

Pierre Hamel
Marcel Harvey

Membres de l'Association pour la protection de l'environnement du lac Témiscouata (APELT) (suite)

Commentaires et questions:

- Y-a-t-il eu des inondations depuis 1930?

Oui, en 1976 et 1991, à cause des fortes accumulations de neige (4 mètres au sol) et les précipitations de pluie importantes lors des crues printanières.

- Les travaux auront-ils un impact sur le plan d'eau?

Aucun. L'aire des travaux sera complètement isolée à l'aide de batardeaux ce qui permettra de maintenir les niveaux d'eau.

- Les fouilles archéologiques seront-elles effectuées par Hydro-Québec?

Non, les archéologues de l'entreprise établiront les devis pour, par la suite, engager une firme spécialisée dans le domaine.

- Comment se font les fouilles?

Dans un premier temps les archéologues font des sondages. S'ils trouvent des artefacts, ils explorent à fond la zone d'étude.

- Comment s'applique l'article de loi 22 et l'article 31?

L'article 22 s'applique lorsque les travaux s'effectuent sur une surface de moins de 5 000 m² dans le lit de la rivière ainsi que sur une surface de moins de 300 mètres linéaires. L'article 31 s'applique lorsque les travaux s'effectuent sur une surface de plus de 5 000 m² dans le lit de la rivière ainsi que sur une surface de plus de 300 mètres linéaires. L'article 22 s'applique à ce projet.

- Comment s'applique le programme de mise en valeur?

Ce dossier est présentement à l'étude. Si ce programme s'applique au projet de réfection les crédits seraient partagés par les municipalités riveraines selon certaines modalités. Les municipalités devraient alors fournir des avis d'orientation pour approbation.

- Le barrage serait-il la cause de la disparition de la lotte?

La lotte fraie en hiver, sous la glace. À ce moment, le niveau d'eau du lac est à son plus bas. Les oeufs de la lotte sont semi-pélagiques, se déplaçant au gré du courant. Le risque d'assécher les oeufs lors de la variation des niveaux d'eau du lac est pratiquement nul. Également, le phénomène de baisse des populations de lottes est constaté dans le secteur sur différents plans d'eau (lac Touladi, lac Squatec).

Membres de l'Association pour la protection de l'environnement du lac Témiscouata (APELT) (suite)

- Est-ce que les frayères de grises sont influencées par la gestion des niveaux d'eau?

Durant la période 78-79 à 90-91, on a constaté les niveaux d'eau les plus élevés à l'automne 1983, au moment de la fraie, et les niveaux d'eau les plus bas à l'hiver 1984, ce qui théoriquement représenterait les pires conditions de reproduction, le risque d'assèchement d'une partie des frayères étant le plus élevé. À partir d'un échantillon de 93 touladis, le MLCP a procédé à l'évaluation de l'âge des spécimens. L'interprétation des résultats nous permet de croire à un fort recrutement de la population de jeunes touladis lors de la saison 83-84. À la lumière de ces résultats, il y a lieu de croire que l'impact, s'il existe, fut minime.

Observations:

L'APELT semble intéressée par le programme de mise en valeur de l'environnement. On y voit une possibilité d'ensemencer le touladi. En ce qui concerne le projet en lui-même, il n'y a pas de réticence pas plus qu'il n'y a d'encouragement. L'APELT est cependant en accord avec la nécessité de procéder à des travaux de réfection. L'organisme demande de l'information sur l'article 22 et l'article 31 ce qui sera fait par la poste.

**COMPTE RENDU
DE LA RENCONTRE PUBLIQUE**

Présentée: le 12 mars 1993

À: 19 h 30 à la salle du cinéma Dégelis à Dégelis

Public rencontré: Propriétaires riverains

ÉTAIENT PRÉSENTS

34 propriétaires riverains

De l'équipe du projet:

**Daniel Banville
Réjean Morneau**

Pierre Hamel

Propriétaires riverains (suite)

Commentaires et questions:

- Est-ce un projet fédéral ou provincial?

Il s'agit d'un projet d'Hydro-Québec financé par cette même entreprise.

- Le barrage sera-t-il au même endroit?

Oui, car Hydro-Québec exécute une reconstruction complète de l'évacuateur. Hydro-Québec conservera les fondations et la digue en rive gauche puisque ces parties du barrage sont en bon état.

- Le niveau d'eau du lac sera-t-il influencé par les travaux?

Il n'y aura aucun impact sur les niveaux d'eau. L'aire des travaux sera isolée par des batardeaux qui permettront de maintenir les niveaux d'eau. Il en sera de même dans les phases I et II et après les travaux.

- Hydro-Québec fait-elle des études d'impacts sur les frayères de touladi?

Non, ces études sont faites par le MLCP.

- Le barrage serait-il la cause de la disparition de la lotte?

La lotte fraie en hiver, sous la glace. À ce moment, le niveau d'eau du lac est à son plus bas. Les oeufs de la lotte sont semi-pélagiques, se déplaçant au gré du courant. Le risque d'assécher les oeufs lors de la variation des niveaux d'eau du lac est pratiquement nul. Également, le phénomène de baisse des populations de lottes est constaté dans le secteur sur différents plans d'eau (lac Touladi, lac Squatec).

- Quand débuteront les travaux?

L'installation du chantier est prévue pour avril 1993. La phase I de ces travaux consiste en la reconstruction des piliers 1 à 8. Elle se terminera en décembre prochain. La phase II débutera en mars 1994 pour se terminer en décembre de la même année avec la mise en service du barrage.

- Où ira le vieux béton?

Dans une gravière appartenant à la compagnie Bois Deschênes. Il faudra, pour ce faire, une autorisation du ministère de l'Environnement. La demande est d'ailleurs acheminée à ce ministère.

Propriétaires riverains (suite)

- Y-a-t-il beaucoup de béton?

Deux mille cinq cents mètres cube, qui proviendra principalement de l'infrastructure en rive gauche.

- Les propriétaires auront-ils facilement accès à leur chalet?

Oui, même si la route d'accès au barrage sera élargit. Des chemins d'accès aux propriétés seront mis en place ce qui ne pourra limiter les activités des propriétaires riverains de la zone d'étude.

- Le camionnage entraînera-t-il de la poussière?

Des mesures d'atténuation ont été prévues à cet effet dont des abat-poussière. En aucun temps les propriétaires ne devraient être incommodés par cet aspect.

- Y-a-t-il une passe de prévue pour les bateaux?

Rien n'est prévu à cet effet. On sait que la Société d'aménagement de la rivière Madawaska étudie un projet en ce sens. En ce qui concerne Hydro-Québec rien n'est prévu.

- Aurons-nous accès au nouveau barrage?

Rien n'a été décidé en ce sens. Nous pouvons cependant affirmer que la municipalité de Dégelis est présentement en pourparler avec la direction régionale d'Hydro-Québec concernant un projet de passerelle.

Observations:

Les propriétaires riverains sont heureux de constater que le niveau d'eau ne sera aucunement affecté durant et après les travaux de réfection. Ces derniers ne s'objectent daucune façon à ce projet d'Hydro-Québec. Ils sont heureux de conserver cette infrastructure qui fait partie du patrimoine régional. Par ailleurs, les activités qu'entraîneront ces travaux de réfection ne semblent préoccuper les propriétaires riverains. Ces derniers se sont dit étonnés des nombreuses mesures d'atténuation retenues. On a remarqué une participation des riverains situés dans la zone d'étude de plus de 70%. Il s'agit d'un aspect important considérant la proximité des travaux versus la situation géographique des propriétés riveraines.

COMPTE RENDU
DE LA RENCONTRE PUBLIQUE

Présentée: le 15 mars 1993

À: 19 h 30 à la salle municipale de Notre-Dame-du-Lac

Public rencontré: Élus municipaux de Notre-Dame-du-Lac

ÉTAIENT PRÉSENTS

Réal Voisine, maire
Paul-Émile Lavoie, conseiller
Colombe Lebel, secrétaire trésorière

Esdras Leclerc, conseiller
Magella Beaulieu, conseiller

De l'équipe du projet:

Daniel Banville
Réjean Morneau

Pierre Hamel

Élus municipaux de Notre-Dame-du-Lac (suite)

Commentaires et questions:

- Qu'arriverait-il s'il n'y avait plus de barrage?

Le plan d'eau ne serait plus régularisé. On remarquerait alors une baisse de 2,4 mètres (8 pieds). Cette option aurait un impact important sur les infrastructures implantées près du lac Témiscouata (plages, marinas, etc.)

- Avez-vous des obligations envers le Nouveau-Brunswick?

Oui, car il y a une entente entre Hydro-Québec et la CEENB qui se termine en l'an 2 005. L'entreprise accepte d'exploiter le barrage de façon à accroître la production d'énergie électrique des trois centrales situées sur la rivière Saint-Jean. La CEENB accepte de payer la moitié des coûts d'exploitation et du bénéfice net résultant de la régularisation du réservoir.

- Le niveau d'eau sera-t-il maintenu durant les travaux?

Oui, l'aire des travaux sera isolée à l'aide de batardeaux ce qui permettra de maintenir les niveaux d'eau. Ceci permettra aussi aux employés de travailler en zone isolée des eaux.

- Et après les travaux?

Le niveau d'eau restera le même. Il n'y aura aucun changement.

- Quel est le niveau d'eau près du barrage?

Il est de 2.4 mètres (8 pieds). Explication à l'aide d'acétates.

- Le programme de mise en valeur est-il applicable?

Ce dossier est présentement à l'étude. S'il était accepté par la direction d'Hydro-Québec des représentants de l'entreprise informeront les municipalités concernées des différentes modalités et critères d'éligibilité.

- Est-ce que les frayères de grises sont influencées par la gestion des niveaux d'eau?

Durant la période 78-79 à 90-91, on a constaté les niveaux d'eau les plus élevés à l'automne 1983, au moment de la fraie, et les niveaux d'eau les plus bas à l'hiver 1984, ce qui théoriquement représenterait les pires conditions de reproduction, le risque d'assèchement d'une partie des frayères étant le plus élevé. À partir d'un échantillon de 93 touladis, le MLCP a procédé à l'évaluation de l'âge des spécimens. L'interprétation des résultats nous permet de croire à un fort recrutement de la population de jeunes touladis lors de la saison 83-84. À la lumière de ces résultats, il y a lieu de croire que l'impact, s'il existe, fut minime.

Élus municipaux de Notre-Dame-du-Lac (suite)

- D'où viennent les bosses sur le lac?

Les bosses se situent près des berges. La dénivellation en profondeur du lac à certains endroits est très prononcée, ce qui implique que, lors d'une baisse du niveau d'eau du réservoir l'impact sur les berges est très significatif.

Observations:

Les représentants d'Hydro-Québec ont profité de l'occasion pour donner de l'information sur la gestion du niveau d'eau versus la prise d'eau de cette municipalité. On sait qu'un problème avait été identifié en 1979 mais ne s'était représenté depuis. La municipalité de Notre-Dame-du-Lac appuie Hydro-Québec dans cette démarche. Une résolution d'appui de cette dernière suivra. Cette rencontre fut très appréciée des élus municipaux.

**COMPTE RENDU
DE LA RENCONTRE PUBLIQUE**

Présentée: le 15 mars 1993

À: 20 h 30 à la salle municipale de Notre-Dame-du-Lac

Public rencontré: Réprésentants des marinas riveraines

ÉTAIENT PRÉSENTS

Francine Bégin-Dubé, St-Juste-du-Lac	Guy Hudon, Cabano
Gaétane Rousseau, Dégelis	Émilien Dufour, Dégelis
Ghislain Thériault, Cabano	Jacques Landry, Dégelis
Raynald Courbon, Cabano	Armor Dufour, Dégelis

De l'équipe du projet:

Daniel Banville	Pierre Hamel
Réjean Morneau	

Réprésentants des marinas riveraines (suite)

Commentaires et questions:

- Le nouveau barrage est-il plus élevé?

Le tablier sera plus élevé ce qui facilitera l'évacuation lors des crues.

- Y-a-t-il une marée?

Hydro-Québec n'a pas fait d'étude à ce sujet. Probablement qu'il y a une petite marée sans plus.

- Le nouveau barrage sera-t-il éclairé?

Oui, il le sera ce qui n'est pas le cas présentement.

- On sait que la société d'aménagement de la rivière Madawaska à un projet de navigabilité sur cette rivière. Avez-vous prévue une écluse pour les bateaux?

Nous n'avons rien de prévu à cet effet. L'évacuateur sera reconstruit sans avoir d'accès spécifique pour ce projet.

- Y aura-t-il de la poussière durant les travaux?

Des mesures d'atténuation ont été prévues à cet effet comme par exemple l'application d'abat-poussière. Les riverains et plaisanciers ne seront aucunement affectés par la poussière.

- La compagnie d'entreposage de la rivière Saint-Jean existe-t-elle encore?

Elle existe encore. Depuis la nationalisation de l'électricité en 1963, Hydro-Québec est devenu propriétaire et responsable de la sécurité du barrage sous la raison sociale de Compagnie d'entreposage de la rivière Saint-Jean Ltée formée d'Hydro-Québec et de la compagnie d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick.

- Avez-vous pensé à l'accessibilité au barrage pour les pêcheurs?

On sait que la municipalité de Dégelis a un projet de passerelle sur le barrage. Cette infrastructure pourrait profiter aux pêcheurs. Des pourparlers sont présentement en cours entre la municipalité de Dégelis et la direction régionale d'Hydro-Québec.

Réprésentants des marinas riveraines (suite)

- Le programme de mise en valeur pourrait-il s'appliquer?

Non, ce genre de projet ne s'applique pas à un projet de piste cyclable.

- Qu'adviendra-t-il des terres en location à la fin du bail en l'an 2 005?

Nous ne pouvons vous répondre. Il s'agit d'un dossier du groupe propriétés immobilières. Il y aura probablement une renégociation à ce moment.

- Le barrage serait-il la cause de la disparition de la lotte?

La lotte fraie en hiver, sous la glace. À ce moment, le niveau d'eau du lac est à son plus bas. Les oeufs de la lotte sont semi-pélagiques, se déplaçant au gré du courant. Le risque d'assécher les oeufs lors de la variation des niveaux d'eau du lac est pratiquement nul. Également, le phénomène de baisse des populations de lottes est constaté dans le secteur sur différents plans d'eau (lac Touladi, lac Squatec).

- Est-ce que les frayères de grises sont influencées par la gestion des niveaux d'eau?

Durant la période 78-79 à 90-91, on a constaté les niveaux d'eau les plus élevés à l'automne 1983, au moment de la fraie, et les niveaux d'eau les plus bas à l'hiver 1984, ce qui théoriquement représenterait les pires conditions de reproduction, le risque d'assèchement d'une partie des frayères étant le plus élevé. À partir d'un échantillon de 93 touladis, le MLCP a procédé à l'évaluation de l'âge des spécimens. L'interprétation des résultats nous permet de croire à un fort recrutement de la population de jeunes touladis lors de la saison 83-84. À la lumière de ces résultats, il y a lieu de croire que l'impact, s'il existe, fut minime.

Observations:

Les représentants des différentes marinas sont heureux de constater qu'il n'y a pas de changement du niveau d'eau pendant et après les travaux. Pour la marina de Cabano, par exemple, qui éprouve certaines difficultés lorsque le niveau d'eau est à son plus bas (accès difficile au quai) on nous demande d'élèver le niveau d'eau de 30 cm. Quelques propriétaires riverains sont par ailleurs préoccupés par le bail emphytéotique qui se terminera en 2 005. On se demande ce qu'il adviendra des terres en location. Les représentants des différentes marinas ont bien apprécié cette séance d'information. Ils sont en accords avec le projet de réfection en lui-même.

COMPTE RENDU
DE LA RENCONTRE PUBLIQUE

Présentée: le 16 mars 1993

À: 18 h 30 à la salle municipale de Ville Dégelis

**Public rencontré: Conseil d'administration de la Société d'aménagement de la rivière
Madawaska
et du lac Témiscouata**

ÉTAIENT PRÉSENTS

Louis-Philippe Neault, président
Normand Morin
Lise Caron
Christian Gendron
Monique Beaulieu

Martin Dusmesnil
Jacques Caron
Roland Francoeur
Maurice D'Amours

De l'équipe du projet:

Daniel Banville
Réjean Morneau

Pierre Hamel

Conseil d'administration de la Société d'aménagement de la rivière Madawaska et du lac Témiscouata (suite)

Commentaires et questions:

- Qu'est-ce qu'un batardeau?

C'est une sorte de barrage temporaire qui sert à isoler l'aire des travaux et qui permet de maintenir les niveaux d'eau.

- Quelle est l'aire d'assèchement des travaux?

L'aire d'assèchement des palplanches et du remblais pour les travaux est de 4 770 m².

- Qui est propriétaire de ce barrage?

Le barrage est la propriété de la compagnie d'entreposage de la rivière Saint-Jean Ltée, détenue à 100% par Hydro-Québec suite à la nationalisation de l'électricité en 1963.

- Les travaux auront-ils un impact sur la qualité de l'eau de la rivière?

Différentes activités pourraient créer de la turbidité. La mise en place d'enrochement par exemple. Cependant, nous procéderons en période de crue ce qui minimisera l'impact. Même chose en ce qui concerne l'installation des batardeaux, il pourrait y avoir un impact mais sur une courte période de temps.

- La turbidité se fera-t-elle sur toute la rivière?

Non, car les travaux ne se font que sur une rive à la fois de façon à maintenir le niveau d'eau. La turbidité se dissipera avec le volume d'eau.

- Le barrage serait-il la cause de la disparition de la lotte?

La lotte fraie en hiver, sous la glace. À ce moment, le niveau d'eau du lac est à son plus bas. Les oeufs de la lotte sont semi-pélagiques, se déplaçant au gré du courant. Le risque d'assécher les oeufs lors de la variation des niveaux d'eau du lac est pratiquement nul. Également, le phénomène de baisse des populations de lottes est constaté dans le secteur sur différents plans d'eau (lac Touladi, lac Squatec).

- Ce projet est-il admissible au programme de mise en valeur?

La direction d'Hydro-Québec étudie présentement le dossier.

Conseil d'administration de la Société d'aménagement de la rivière Madawaska et du lac Témiscouata (suite)

- Comment se fait le partage des revenus entre Hydro-Québec et le Nouveau-Brunswick?

L'établissement des bénéfices se fait sur des valeurs moyennes d'emmagasinement et de prélèvements sur base mensuelle. Pour évaluer le bénéfice net réalisé à ses centrales, la compagnie d'énergie du Nouveau-Brunswick débite les emmagasinements et crédite les prélèvements mensuels au lac Témiscouata en utilisant le coût de remplacement de l'énergie thermique pour chaque mois considéré

- Est-ce que les frayères de grises sont influencées par la gestion des niveaux d'eau?

Durant la période 78-79 à 90-91, on a constaté les niveaux d'eau les plus élevés à l'automne 1983, au moment de la fraie, et les niveaux d'eau les plus bas à l'hiver 1984, ce qui théoriquement représenterait les pires conditions de reproduction, le risque d'assèchement d'une partie des frayères étant le plus élevé. À partir d'un échantillon de 93 touladis, le MLCP a procédé à l'évaluation de l'âge des spécimens. L'interprétation des résultats nous permet de croire à un fort recrutement de la population de jeunes touladis lors de la saison 83-84. À la lumière de ces résultats, il y a lieu de croire que l'impact, s'il existe, fut minime.

Observations:

Les représentants d'Hydro-Québec étaient invités à une séance du Conseil d'administration de la Société d'aménagement de la rivière Madawaska. Cette rencontre avait pour but d'informer les membres des travaux à venir au barrage du lac Témiscouata. L'organisme ne s'objecte aucunement à ce projet d'Hydro-Québec.

**COMPTE RENDU
DE LA RENCONTRE PUBLIQUE**

Présentée: le 24 mars 1993

À: 14 h 00 à Hydro-Québec, Rimouski

Public rencontré: Ministère des Affaires culturelles

ÉTAIENT PRÉSENTS

John Michaud, directeur
Denis Lemieux, architecte

Euchariste Morin, aménagiste

De l'équipe du projet:

Daniel Banville
Réjean Morneau

Pierre Hamel

Ministère des Affaires culturelles (suite)

Commentaires et questions:

- Ce projet entraînera-t-il des emplois dans la région?

Oui. De 30 à 50 personnes pourront y trouver de l'emploi. Le recrutement se fait dans un premier rayon de 48 km à partir de la zone d'étude. L'entrepreneur procédera à l'engagement du personnel.

- Avez-vous eu des demandes de circulation sur le barrage?

La municipalité de Dégelis a un projet de passerelle sur le barrage. Il y a eu des discussions avec la direction régionale d'Hydro-Québec à ce sujet. La municipalité devra s'engager financièrement si elle veut qu'un projet de la sorte se réalise.

- Y-a-t-il d'autres projets?

Un projet de centre d'interprétation a été présenté sommairement à la municipalité de Dégelis. Cette dernière semble cependant davantage préoccupée par le projet de passerelle.

- Y-a-t-il des choses intéressantes au niveau patrimonial?

Outre l'ancien système de levage qui n'est pas véritablement unique en son genre, on remarque un ancien rouleau du temps de la Gatineau Power, qui servait à compacter la digue. Cette pièce est maintenant sur le terrain d'un propriétaire riverain.

- Le barrage actuel a-t-il une passe migratoire?

Présentement non. Il y a une passe à billots qui servait jadis à acheminer le bois vers le Nouveau-Brunswick. Une passe migratoire conforme aux normes de Pêches et Océans Canada sera intégrée à la nouvelle infrastructure.

- L'équipe d'archéologues est-elle choisie?

Pas encore. Un devis sera préparé par Hydro-Québec et le contrat sera donné à une équipe qui saura répondre aux différentes normes. Cette équipe devra faire les démarches auprès de votre ministère pour l'obtention des autorisations nécessaires.

- Les études archéologiques sont-elles disponibles?

Les études sont en effet disponibles. Réjean Morneau s'occupe de fournir le tout à Monsieur Euchariste Morin du Ministère des Affaires culturelles.

Ministère des Affaires culturelles (suite)

- Le barrage se trouve dans quelle municipalité?

Ce barrage se trouve dans la municipalité de Dégelis.

Observations:

Les représentants du Ministère des Affaires culturelles ont précisé que la zone du Témiscouata (rivière et lac Touladi et autres) est très intéressante sur le plan archéologique. Dans l'éventualité de découvertes archéologiques, on demande à Hydro-Québec d'informer les représentants de la Société historique du Témiscouata. Les membres de ce ministère nous ont par ailleurs fait part du programme d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement qui pourrait s'appliquer à un tel projet. De la documentation a été offerte à ce sujet.

**PROJET DE RÉFLECTION DU BARRAGE DU
LAC TÉMISCOUATA**

ANNEXE D

RÉSOLUTIONS D'APPUI

V i l l e d e



Le 12 mars 1993

Monsieur Daniel Banville
Hydro-Québec
355, boulevard St-Germain Ouest
Rimouski (Québec)
G5L 7E3

OBJET: Projet de réfection du barrage sur le lac Témiscouata

Monsieur,

Suite à la séance d'information du 10 de ce mois relativement à l'objet en titre, le Conseil de Ville de Cabano considère avoir reçu toute l'information pertinente sur ce projet et la municipalité ne peut qu'encourager la réalisation de la reconstruction complète de l'évacuateur du barrage. Cette structure importante doit être maintenue en place en excellent état et cette rénovation majeure permettra une meilleure gestion du niveau du lac afin de respecter l'environnement.

Soyez assuré de notre sincère collaboration et veuillez accepter, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Dominique A.

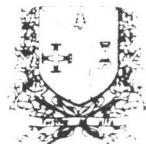
Gilles Ruest, O.M.A.
Secrétaire-trésorier

GR/lc

Division clientèle
Région Matapedia

15 MARS 1993

A. Roy



de ville

Le Commerce
Parc des Sports
Centre culturel



VILLE
NOTRE-DAME-DU-LAC

ADMINISTRATION

Le 16 mars 1993

Monsieur Daniel Banville
Hydro-Québec
355, boul. Saint-Germain Ouest
Rimouski (Québec)
G5L 7E3

OBJET: PROJET DE REFECTION DU BARRAGE SUR LE LAC TEMISCOUATA

Monsieur,

La présente fait suite à la réunion d'information d'hier soir concernant l'objet cité en rubrique.

Le Conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-du-Lac considère avoir reçu toute l'information sur ce projet et ne peut que vous encourager à le réaliser.

Cependant, nous tenons à vous rappeler que le niveau du lac revêt pour nous une importance capitale et ce, en raison de la prise d'eau potable de la municipalité.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le Maire

Réal Voisine

RV/sg



Corporation municipale St-Juste-du-Lac

28 chemin Principal
St-Juste-du-Lac
G0L 3R0

Le 16 mars 1993.

Rs 1993-037

Appuie démarches Hydro-Québec
Réfection barrage lac Témiscouata

Suite à une rencontre avec les représentants d'hydro et aux informations adéquates fournis concernant les travaux prévus pour le barrage du Lac Témiscouata, la municipalité appuie les démarches d'Hydro Québec.

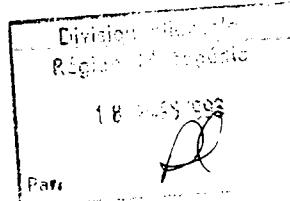
Séance où il y avait quorum de tous les membres du conseil municipal de St-Juste du Lac.

Attendu une rencontre tenue mardi le 9 mars 1993 à laquelle prenait part différents intervenants d'Hydro-Québec et le conseil municipal de St-Juste du Lac, concernant le projet de réfection du barrage du Lac Témiscouata à Dégelis
Attendu que les informations reçues se sont avérées claires, précises et adéquates, à la satisfaction des membres du conseil

En conséquence il est résolu à l'unanimité que la municipalité porte son appui à Hydro-Québec concernant le dit projet.

Adopté.

par... *Nicole Chouinard*... adj...
Nicole Chouinard
Sec.trés.adj.



Extrait du Procès-Verbal
ou du 15 mars 1923

Copie de Résolution

Corporation Municipale

Province de Québec
District de

ST-MICHEL-DU-SQUATEC

A la session régulière du Conseil de la

Corporation Municipale de St-Michel-du-Squatec

15 mars 1923 et à laquelle étaient présents son honneur

maire M. Jean-Claude Pelletier,

et les conseillers suivants: Messieurs: Jean-Paul Michaud, Jacques Breton,
Robert Dubé
Madame: Jacqueline Caron.

APPROBATION, PROJET DE REFECTION DU BARRAGE DE DEGELIS.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Michaud, secondé par la conseillère Jacqueline Caron et résolu unanimement que ce Conseil approuve le projet "Lac Témiscouata" d'Hydro-Québec relatif à la réfection du barrage de Dégelis daté de février 1993.

Adopté. (57-93)

Jean-Claude Pelletier, maire.
Gilles Morin, sec.-trés.

EXTRAIT CONFORME.

CERTIFIÉ CE Seizième jour de mars 1923

SIGNÉ *Jean Claude Pelletier*
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER, GREFFIER



VILLE DE DÉGELIS

C.P. 130
369, avenue Principale
Dégelis, G0L 1H0

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE DÉGELIS

Session Spéciale du 16 mars 1993

EXTRAIT:

Il est proposé par Mme Fernande Soucy, appuyé par M. Germain Castonguay et résolu que la Ville de Dégelis donne son accord à Hydro-Québec pour la réfection du barrage à Ville Dégelis.
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Greffé
853-2332

Résolution numéro 930303-2852

Vraie copie certifiée,

ce 17 mars 19 93

Jacqueline Lébel, etc.
Greffier

MUNICIPALITE SAINT-CYPRien
SAINT-CYPRien PROVINCE DE QUEBEC
Tel: 963-2730 Fax: 963-3490

101 B, RUE COLLIN
G0L 2P0

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITE DE SAINT-CYPRien

A une séance spéciale du Conseil tenue le 16 mars 1993 à 19h30, à la salle du conseil situé au 101 b, rue Collin à Saint-Cyprien et à laquelle sont présents:

Monsieur Gaétan Emond maire

Conseillers(ère)

Michel Lagacé	Pierrette Dubé
Léopold Denis	Alain Denis
Bernard Labrie	Romain Roy

Tous formant quorum sous la présidence de son honneur le maire monsieur Gaétan Emond.

Madame Christiane Malenfant secrétaire-trésorière est aussi présente.

04- Réfection barrage Hydro-Québec

Considérant que le barrage actuel de Ville Dégelis a été construit en 1929;

Considérant que des travaux d'entretien aient été effectués en 1968 et 1977, la structure en béton s'est détériorée au cours des années et nécessite une reconstruction complète de l'évacuateur;

Considérant que les travaux qui seront effectués dans les prochains mois répondront plus efficacement aux exigences de la Société d'État;

Considérant que le Conseil municipal a reçu toute l'information nécessaire à ce sujet;

En conséquence:

Sur proposition de monsieur Bernard Labrie
Appuyée par monsieur Romain Roy

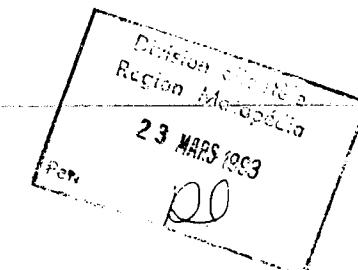
Que le Conseil municipal de Saint-Cyprien approuve le projet de réfection de barrage de Ville Dégelis.

Qu'une copie de résolution parvienne à monsieur Daniel Banville, conseiller en communication à Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité

Copie conforme.
ce 19e jour de mars 1993

Christiane malenfant
Christiane Malenfant
secrétaire-trésorière



**PROJET DE RÉFECTI^{ON}N DU BARRAGE DU
LAC TÉMISCOUATA
ANNEXE E
REVUE DE PRESSE**



LE TOULADI

ODC

VOTRE JOURNAL GRATUIT PARTOUT AU TÉMISCOUATA



VOL. 14 NO. 26 LE TOULADI, DIMANCHE 21 mars 1993

RECONSTRUCTION DU BARRAGE DE DÉGELIS AU COÛT DE 16.4 M\$

"UNE RESPONSABILITÉ SOCIALE"

HYDRO-QUÉBEC

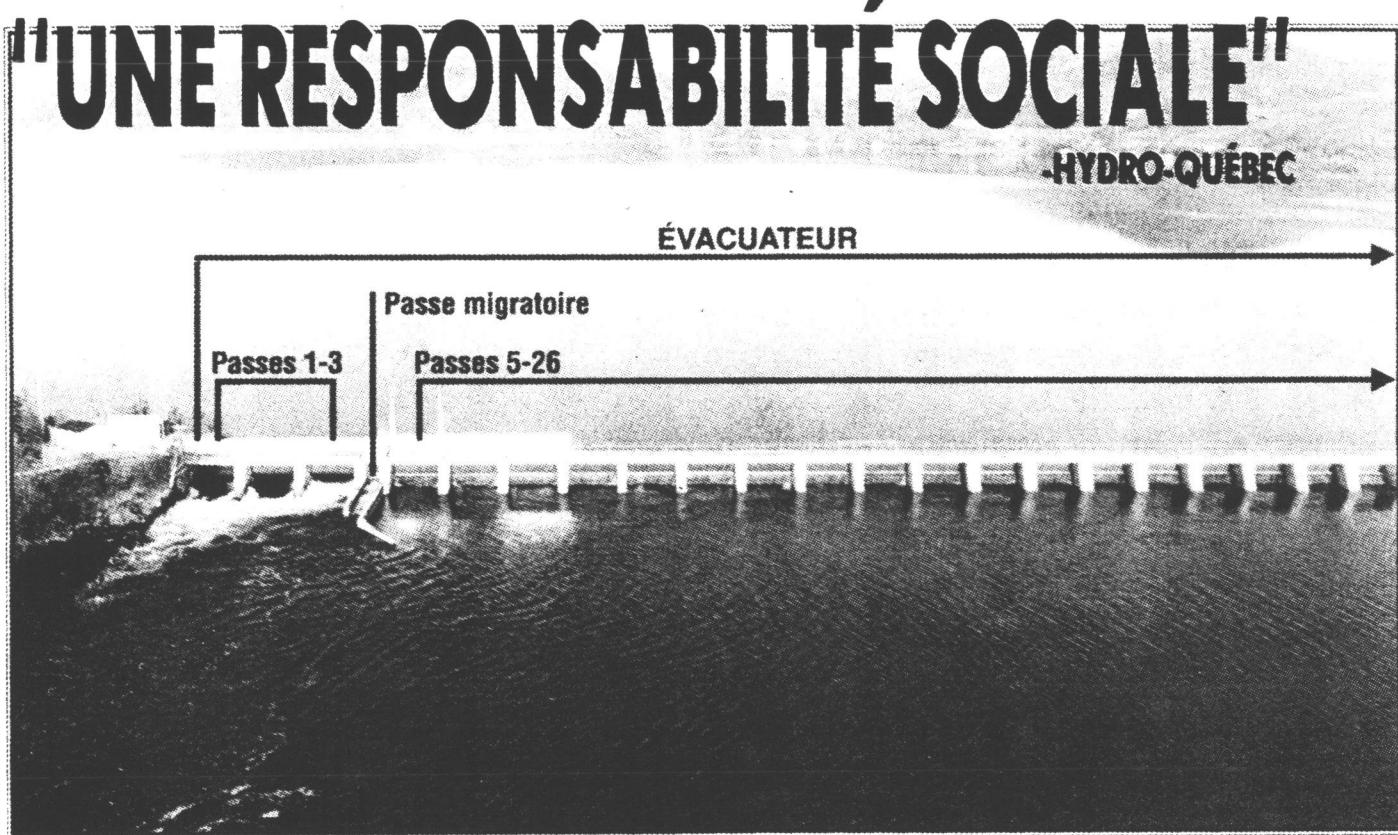
ÉVACUATEUR

Passes 1-3

Passe migratoire

Passes 5-26

(PHOTO: HYDRO-QUÉBEC)



Hydro reconstruit le barrage Dégelis au coût de 16.4\$ millions

Une première municipalité, celle de Ville Dégelis, a déjà donné son accord au projet de reconstruction du barrage érigé sur le lac Témiscouata à la hauteur de Ville Dégelis tel que soumis par Hydro-Québec. Elle l'a fait par la voie d'une résolution adoptée lors d'une séance spéciale tenue le 16 mars.

Christian PELLETIER

Les représentants d'Hydro-Québec ont présenté officiellement la teneur de ce projet lors de la séance régulière du 8 mars de la MRC de Témiscouata et ont également tenu une rencontre d'information à l'intention de la presse le 15 mars à Cabano.

Reconstruction

Hydro-Québec reconstruira la totalité de l'évacuateur du barrage de Ville Dégelis, c'est-à-dire toute la partie constituée de béton. Cet évacuateur de 600 pieds de large est composé de 25 passes dont les 3 premières vannes seront en acier et les autres en bois recouvert d'acier. Le système de levage des vannes qui y sera incorporé sera beaucoup plus performant et rapide que l'actuel système opérant avec un monorail. Un mécanisme de levage fixe sera en effet installé pour chaque vanne et les glissières seront dotées d'un système de chauffage afin de faciliter leur utilisation en hiver.

Le coût de reconstruction de ce barrage a été évalué à 16,400,000\$.

Hydro-Québec, qui en sera le maître-d'œuvre, estime les retombées dont devrait profiter le milieu de ces travaux à environ 40% du coût total du projet. Quant au nombre de travailleurs qui pourront se trouver un

26, suivra dès mars 1994 pour se compléter en décembre 1994 alors que le nouveau barrage pourra être mis en service.

emploi sur ce chantier, la société d'Etat en fixe le maximum à 50.

Echéancier et procédé

Hydro-Québec est présentement en tournée d'information sur la teneur de son projet auprès des municipalités, organismes et entreprises concernés. Celle-ci se terminera à la fin du mois. A compter d'avril 1993, l'installation du chantier débutera.

La phase 1 des travaux démarrera en juin 1993 pour se terminer en décembre 1993. Elle consistera à reconstruire les paliers et tabliers Nos. 1 à 8. La seconde phase, celle de la reconstruction des piliers Nos. 8 à

le niveau du lac Témiscouata à 8 pieds de hauteur. Ce qui constitue de loin la principale mesure d'atténuation des effets négatifs des travaux sur l'environnement que les études d'Hydro-Québec ont permis d'identifier.

L'autre mesure d'atténuation acceptée par Hydro-Québec est l'installation d'une véritable passe à poissons, aménagée en collaboration avec des spécialistes, qui permettra véritablement la libre circulation des poissons; ce que ne permet pas la passe actuelle qui est plutôt une ancienne passe pour le passage des billots.

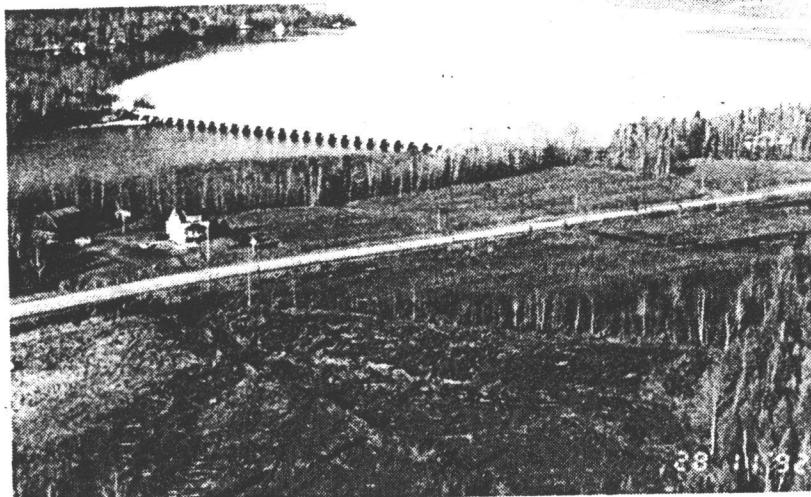
Le Toulaï - dimanche 21 mars 1993 - 9

Reconstruction du barrage de Ville Dégelis

10- Le Touladi - dimanche 21 mars 1993

«Une responsabilité sociale»

-Hydro-Québec



«Il n'y a absolument aucun avantage économique à retirer pour Hydro-Québec de la décision de reconstruire le barrage sur le lac Témiscouata à la hauteur de Ville Dégelis. Le motif de cette décision est que l'état de l'actuel barrage nous fait craindre pour la sécurité du public. Hydro-Québec assume donc sa responsabilité sociale en procédant à la reconstruction du barrage.»

Christian PELLETIER

Telles sont la teneur des explications données à la presse par 3 représentants d'Hydro-Québec lors d'une rencontre d'information tenue à Cabano le 15 mars. Le personnel d'Hydro était composé du conseiller en communication Daniel Banville, de Pierre Hamel du département de la

sécurité des ouvrages, et de Réjean Morneau, du secteur de l'environnement.

4 scénarios

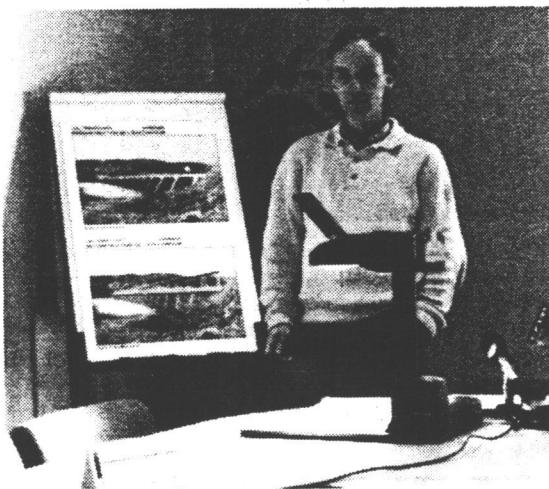
M. Hamel a expliqué qu'Hydro-Québec ne considère plus le barrage actuel de Ville Dégelis comme étant d'une absolue sécurité pour la protection de la

(Suite page 11)

Une responsabilité...

(Suite de la page 10)

population. Les tests effectués ont démontré que le gonflement de l'eau qui a pénétré à l'intérieur de la structure du barrage a fait déplacer celui-ci de 8 pouces de la droite vers la gauche depuis 1962. Si la société d'Etat laissait perdurer cette situation, ce déplacement continuerait à s'accentuer et le barrage pourrait éventuellement finir par se rompre.



Hydro-Québec a donc étudié 4 scénarios qui s'offraient à elle. Le premier, celui de la réfection du béton, a été rapidement rejeté parce que non efficace à long terme. Cette solution avait été déjà appliquée à 2 reprises, en 1968 et 1977, sans qu'elle empêche la détérioration de l'ouvrage. La construction d'une mini-centrale électrique de 750 kilowatts était techniquement impossible en raison de la trop faible hauteur de la chute d'eau (seulement 2.5 pieds).

L'étude du 3e scénario n'a pas été longue avant son rejet parce qu'impraticable. C'était celui de la démolition du barrage et de la remise en état du site. Depuis sa construction par la Gatineau Power en 1993, le barrage de Ville Dégelis a eu pour effet de maintenir le niveau du lac Témiscouata à une hauteur constante de 8 pieds d'eau. Toutes les infrastructures riveraines (plages, marinas, terrains, chalets, etc.) ont été aménagées en fonction de ce niveau d'eau. L'on peut facilement imaginer la levée de boucliers qu'aurait soulevé la baisse de 8 pieds du niveau d'eau en raison de la démolition du barrage!

Pas rentable

Ne restait donc plus que le scénario de la reconstruction de l'ensemble de l'évacuateur du barrage, dont le coût est évalué à

16,400,000, et qui devrait prolonger de 100 ans sa durée de vie. A partir de ce coût et selon les termes du contenu de son entente avec le Nouveau-Brunswick, Hydro-Québec prévoit que le retour d'investissement sur la construction de ce barrage ne sera d'à peine 30% sur une

période de 50 ans.

Le barrage de Ville Dégelis a été érigé pour régulariser le débit de la rivière St-Jean et fournir à 3 centrales du Nouveau-Brunswick une source d'appoint d'électricité. Selon l'entente actuelle, Hydro-Québec et la province voisine se partagent les dépenses ainsi que les reve-

nus du barrage dans une proportion de 50%-50%. Hydro a entamé des négociations pour revoir ce partage mais elle estime ne pas pouvoir se permettre d'en attendre l'issue avant d'entreprendre la reconstruction si elle veut remplir sa responsabilité sociale de préserver la sécurité du public.

Le Touladi - dimanche 21 mars 1993 - 11

B / BAS-ST-LAURENT / GASPÉSIE / CÔTE-NORD

LES ARTS ET SPECTACLES / L'ÉCONOMIE

Hydro réaménage le barrage de Ville Dégelis pour 16 millions \$

CABANO — Hydro-Québec entreprendra, au début de l'été, la première phase des travaux de réfection du barrage du lac Témiscouata, à Ville Dégelis, au coût de 16 millions \$.

par **CARL THÉRIAULT**
collaboration spéciale

Cet ouvrage, construit en 1929, sert à gérer le débit d'eau du lac Témiscouata vers la rivière Saint-Jean en fonction des centrales hydroélectriques de Grand-Falls au Nouveau-Brunswick.

Sans l'existence de ce régulateur, le niveau d'eau du lac Témiscouata serait de huit pieds inférieur à ce que l'on connaît actuellement.

La région témiscouataine pourra profiter, sur une période de deux ans, de certains effets économiques positifs générés par ces travaux.

« Il y aura des retombées économiques de 30 à 40 % », souligne Daniel Banville, agent de communication à Hydro Québec, région Matapedia. Pour les deux phases des travaux, en moyenne 25 travailleurs se retrouveront sur ce chantier.

Les vacanciers ne subiront aucun inconvénient, Hydro-Québec isolant l'aire des travaux au moyen de batardeaux qui maintiendront les niveaux d'eau.

Les spécialistes d'Hydro profiteront de l'occasion pour intégrer à l'ouvrage une passe migratoire assurant en permanence la libre circulation des poissons.

Certains travaux nécessiteront la récupération et la remise à l'eau de poissons, principalement de la truite mouchetée et grise. Des mesures spécifiques de protection seront aussi prises afin de ne pas affecter les

nombreux sites archéologiques que l'on retrouve le long du lac Témiscouata.

Par ailleurs, Hydro-Québec doit analyser si des sommes d'argent seront rendues disponibles pour des initiatives locales de mise en valeur de l'environnement.

La mise en service de cet évacuateur, composé au total de 25 passes, est prévue pour le mois décembre 1994.

Le Touladi - lundi 20 avril 1992 - 23

Barrage du lac Témiscouata

Décision sur sa possible reconstruction à l'automne

Hydro-Québec a entrepris à l'automne 1991 des études techniques et économiques devant déterminer la nécessité ou non de procéder à la reconstruction du barrage sur le lac Témiscouata à la hauteur de Ville Dégelis.

Christian PELLETIER

C'est ce qu'a indiqué M. O'Neil Côté, conseiller en communication pour Hydro-Québec, région Matapedia, lors de son passage à nos bureaux le mardi 14 avril. Ces études techniques et économiques devraient être complétées sous peu.

Historique

M. Côté nous a rap-

pelé que le but de ce barrage sur le lac Témiscouata est d'accroître la production d'énergie électrique de la province du Nouveau-Brunswick. C'est cependant Hydro-Québec qui assure l'opération comme telle du barrage.

M. Côté a expliqué que le rôle d'Hydro-Québec consiste à gérer un niveau d'eau de 8 pieds. Le niveau du barrage ne doit en effet pas descendre en dessous de 146.30 mètres ni dépasser

148.74 mètres. Lorsqu'il y a abondance d'eau dans la rivière St-Jean, les vannes du barrage laissent passer le liquide. Lorsque le niveau d'eau de la rivière diminue, les vannes sont fermées et le barrage sert de réservoir d'emmagasinement jusqu'à ce que l'on laisse à nouveau l'eau s'écouler dans la rivière St-Jean.

Décision à l'automne

Les études techniques n'étant pas complétées, il est donc impossible de connaître si elles concluent à la nécessité de la reconstruction du bar-

(Suite page 23)

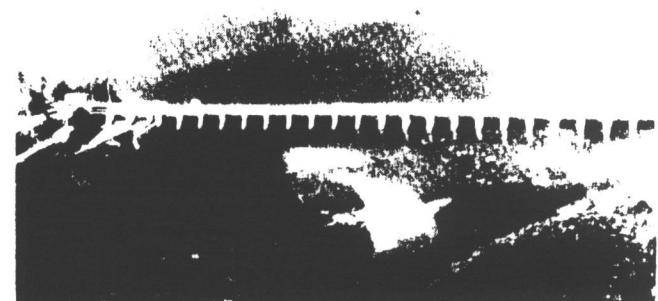
(Suite de la page 22)

rage qui n'a subi qu'une seule réparation, en 1978, depuis sa construction. Compte tenu de l'usure du temps et de l'amélioration des techniques de construction, il n'est pas impossible que l'étude technique recommande effecti-

que a déterminé qu'il en coûterait alors 2\$ millions.

M. Côté a indiqué qu'Hydro ne prendra toutefois sa décision qu'à l'automne 1992. D'autres études, environnementales celles-là, doivent en effet être effectuées auparavant et devraient débuter sous peu. Ces études doivent

couvrir et déterminer les mesures de protection qui peuvent être prises. Ces études devraient statuer également sur la pertinence et la possibilité de prévoir une passe migratoire au barrage puisqu'il est possible qu'une telle demande soit déposée prochainement. En conclusion, M.



Depuis sa construction dans les années 30, le barrage du lac Témiscouata n'a été réparé qu'une fois, en 1978.

vement la reconstruction du barrage. Si tel devait être le cas, le représentant d'Hydro-Québec nous a appris que l'étude économi-

déterminer si le barrage a une responsabilité quelconque dans le phénomène d'érosion des rives observé au lac Témis-

Côté a affirmé qu'Hydro tiendra une tournée de communication et d'information au Témiscouata dès qu'une décision finale aura été prise.

Reconstruction du barrage de Ville Dégelis

Entente pour l'aménagement d'une passerelle pour piétons

La municipalité de Ville Dégelis a officiellement fait part à Hydro-Québec de son désir d'en venir à une entente entre les deux parties pour inclure au projet de reconstruction du barrage sur le lac Témiscouata l'aménagement d'une passerelle pour piétons.

Christian PELLETIER

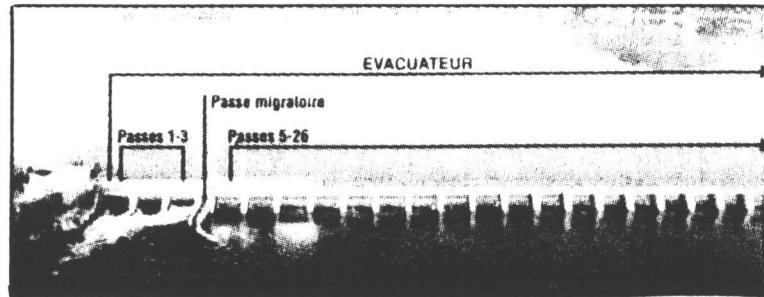
Ville Dégelis a en effet adopté à cette fin une résolution lors d'une séance spéciale de son conseil municipal tenue le 16 mars. Le contenu de cette résolution se lit ainsi: «... Ville Dégelis donne son accord sur un partenariat entre les deux organismes (Hydro-Québec) et qu'elle s'implique financièrement dans ce projet (l'aménagement d'une passerelle pour piétons). 300,000\$

L'adoption d'une telle résolution officielle par la municipalité répondait à une exigence formulée par Hydro-Québec. M. Daniel Banville, conseiller en communication à la société d'Etat, a expliqué qu'Hydro-Québec désirait ainsi avoir une preuve tangible du désir réel de la municipalité d'aller de l'avant pour la réalisation de ce projet de passerelle avant d'y engager des frais pour la confection de plans et devis.

Le fait d'incorporer ce projet de passerelle pour piétons aux travaux de

reconstruction du barrage de Ville Dégelis est tout à fait réalisable technique-ment et ne devrait influencer en aucune façon l'échéancier de la mise en service du nouveau barrage, lequel est fixé à décembre 1994. A condition que les plans et devis de la passerelle soient effectués avant le début des travaux de construction. Tâche à laquelle Hydro-Québec pourra dorénavant procéder à la suite de l'adoption de la résolution officielle du conseil municipal de Dégelis.

Le coût de l'aménagement d'une telle passerelle pour piétons est présentement évalué à environ 300,000\$. Les deux parties devront maintenant entreprendre des négociations pour déterminer dans quelle proportion chacune d'elle participera au financement de ce coût. Pour le maire Jean-Guy Lachance, le terme «partenariat» formulé dans la résolution adoptée traduit le souhait de la municipalité



(PHOTO: HYDRO-QUÉBEC)

L'intérêt de cette passerelle pour piétons est qu'elle reliera entre eux les équipements récréatifs et touristiques actuels avec ceux projétés.

qu'elle-même et Hydro-Québec contribuent dans une proportion la plus égale possible à ce financement.

Société d'aménagement de la rivière Madawaska et du lac Témiscouata.

Impact majeur

La résolution de Ville Dégelis qualifie «d'impact majeur» ce projet de passerelle pour piétons incorporé à la reconstruction du barrage de Ville Dégelis.

Le maire Lachance décrit en effet cet équipement comme un lien indispensable pour relier entre eux les différents équipements récréatifs et touristiques actuellement présents à Ville Dégelis tels que ceux du centre de plein-air Le Montagnais, la marina, la plage municipale, etc. de même que les futurs équipements projetés tels que la piste cyclable suivant le tracé de l'ancienne voie ferrée, projet parainé par la

**PROJET DE RÉFECTIÖN DU BARRAGE DU
LAC TÉMISCOUATA**

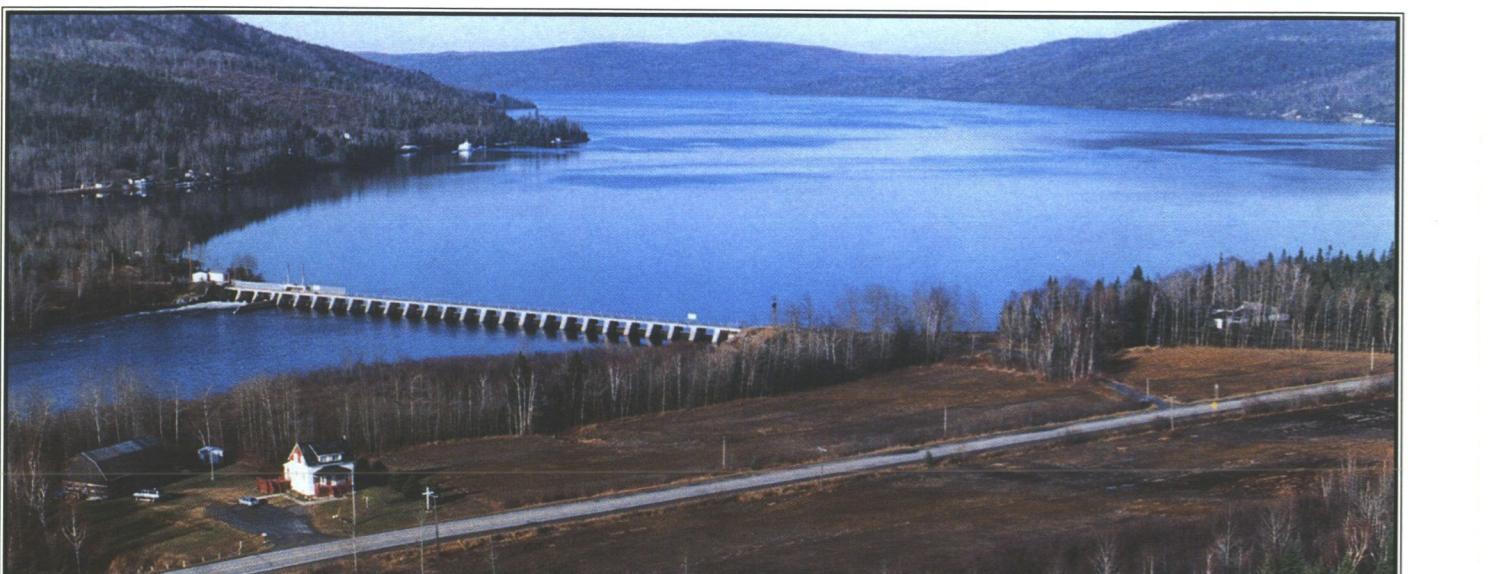
ANNEXE F

BULLETIN D'INFORMATION

Les mesures d'atténuation

L'aire des travaux sera isolée au moyen de batardeaux ce qui permettra de maintenir les niveaux d'eau. Les débits de la rivière Madawaska seront également maintenus.

De plus, une passe migratoire sera intégrée à l'évacuateur assurant ainsi la libre circulation du poisson.



La mise en valeur

Dans le cadre de certains projets d'équipements de production, Hydro-Québec peut affecter jusqu'à 2 % du coût de réalisation du projet à des initiatives locales de mise en valeur de l'environnement.

Le programme de mise en valeur de l'environnement d'Hydro-Québec sera expliqué aux représentants des municipalités touchées dès l'obtention des autorisations gouvernementales requises.

Le coût du projet

Le coût total du projet est évalué à environ 16,4 millions de dollars.

Votre avis

Hydro-Québec demande aux personnes et organismes concernés par le projet de lui faire part de leurs avis et commentaires.

Elle invite donc ceux et celles qui le désirent à remplir le questionnaire fourni à la rencontre d'information. Tout autre commentaire, verbal ou écrit, sera pris en considération.

Grâce à cette participation, il sera possible de vérifier la validité des inventaires effectués dans le territoire concerné.

Toutes ces données contribueront à rendre plus harmonieuse l'intégration des nouveaux équipements dans le milieu.

Le calendrier de réalisation

Février-Mars 1993
Information

Avril 1993
Installation du chantier

Juin 1993
Phase I
Travaux de reconstruction des piliers et des tabliers 1 à 8

Mars 1994
Phase II
Travaux de reconstruction des piliers 8 à 26

Décembre 1994
Mise en service

À qui s'adresser

Pour obtenir plus de renseignements, on peut communiquer avec:

Daniel Banville
Conseiller en communication
Hydro-Québec
355, boul. Saint-Germain
Rimouski (Québec)
G5L 7E3

Tél.: (418) 724-1217

Projet Lac Témiscouata



Réfection de barrage

Le projet

Le barrage actuel de Ville Dégelis a été construit en 1929. Bien que des travaux d'entretien majeurs aient été effectués en 1968 et 1977, la structure en béton s'est détériorée au cours des ans et nécessite une reconstruction complète de l'évacuateur.

Les travaux qui seront effectués dans les prochains mois répondront plus efficacement aux exigences de la Société d'État.



Hydro-Québec
Communications et Relations publiques
Région Matapedia

Dépot légal - 1er trimestre 1993
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

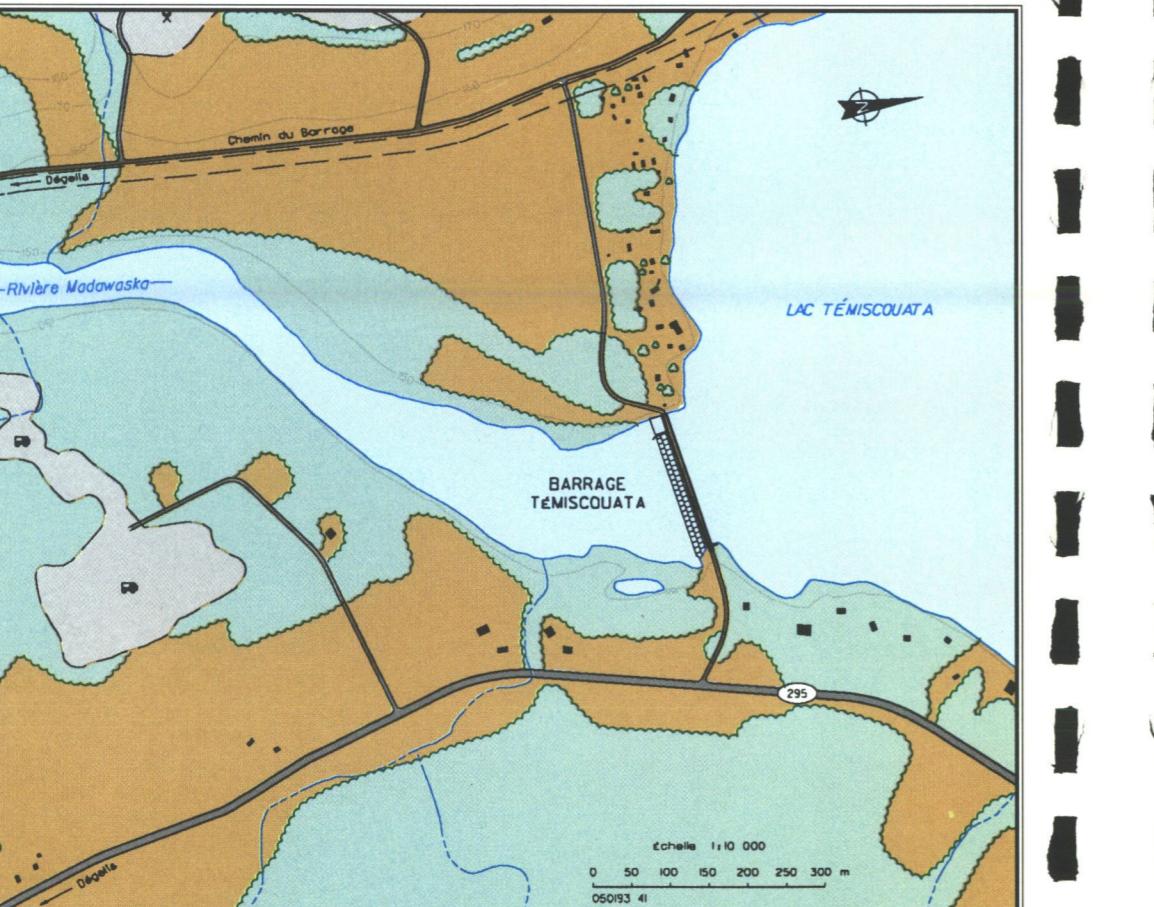


Hydro-Québec
Février 1993

Les études

Hydro-Québec a réalisé des études techniques, économiques et environnementales afin de déterminer la meilleure solution possible pour les travaux à effectuer. Cette démarche comprend aussi l'évaluation des impacts du projet sur l'environnement en vue d'établir les mesures d'atténuation appropriées.

Hydro-Québec informera les principaux intervenants du milieu ainsi que les propriétaires concernés en validant ses études auprès d'eux.



Le territoire et la zone d'étude

Le territoire d'étude permet de mettre en relation le projet et l'ensemble des composantes environnementales du lac Témiscouata. Elle englobe le territoire de toutes les municipalités riveraines, ainsi qu'un corridor le long de la rivière Madawaska jusqu'à la ville d'Edmundston, N.B.

Les critères

À l'intérieur de ce territoire, une zone d'étude a été délimitée dans l'environnement immédiat du projet afin de mener un examen exhaustif des composantes environnementales (voir carte). Cette étude permet de circonscrire plus particulièrement le secteur qui sera directement touché par les travaux de reconstruction.

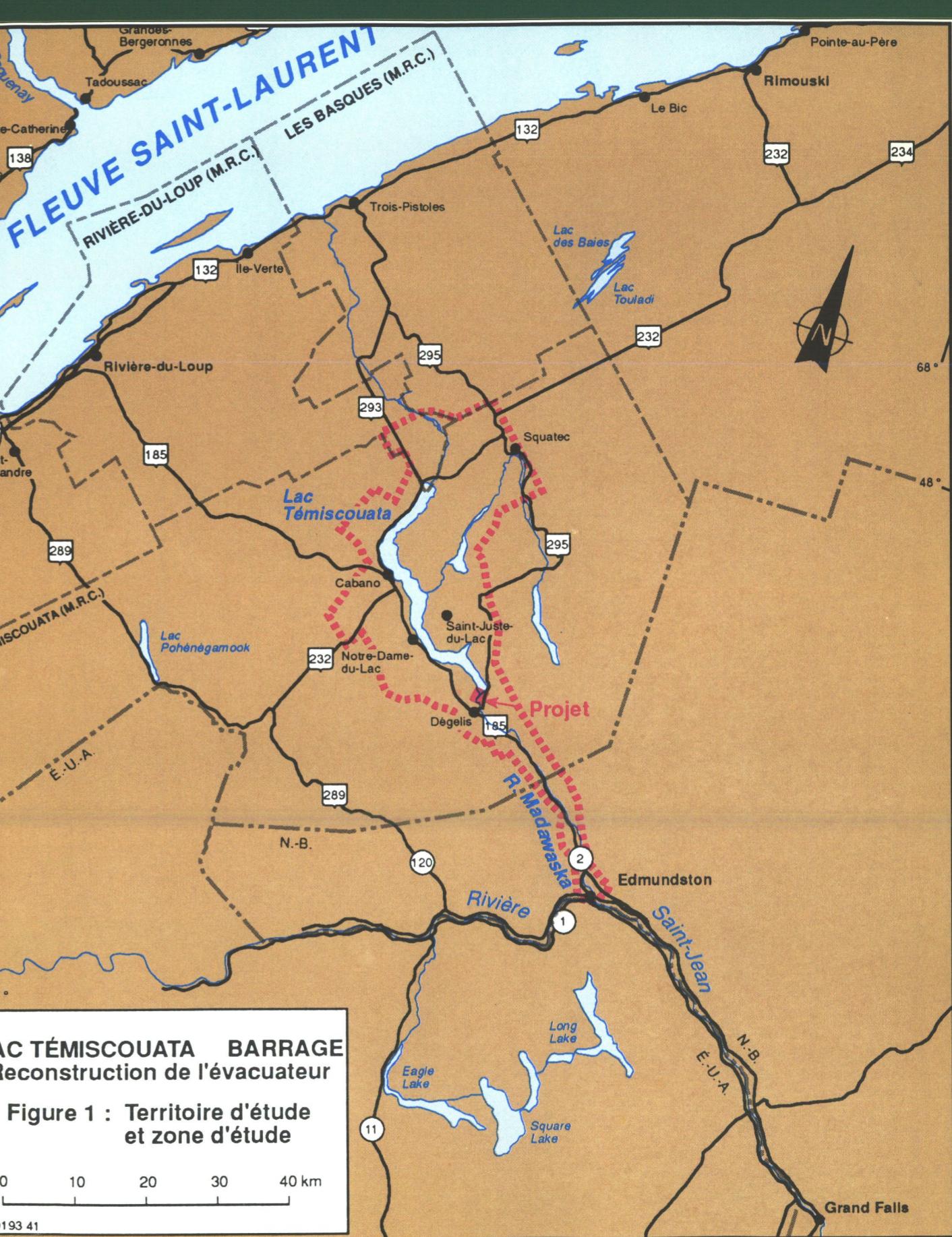
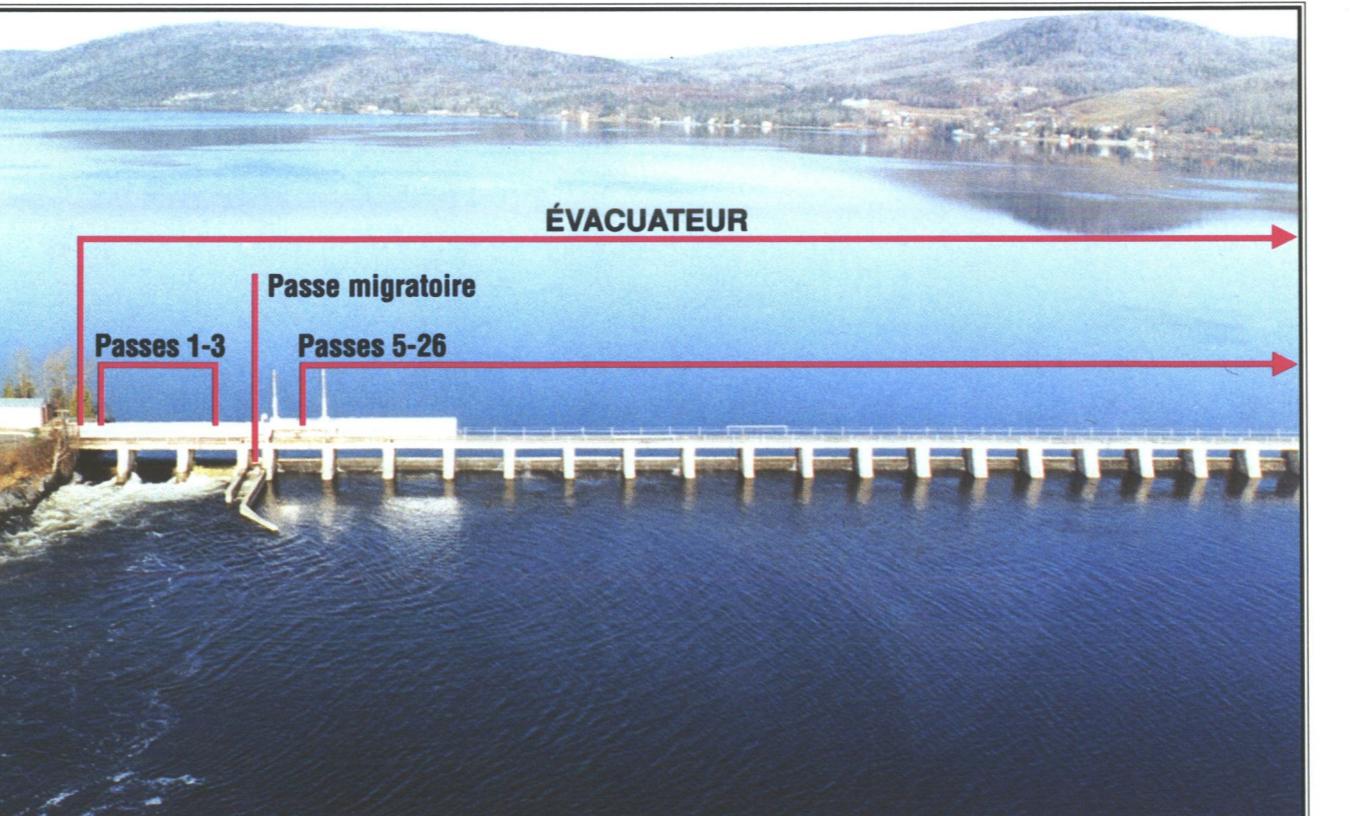
L'emplacement

Les critères qui guideront Hydro-Québec dans ses travaux découlent des inventaires des milieux naturel et humain, des études des niveaux d'eau et des répercussions environnementales du projet. Il s'agit entre autres de:

- rendre l'évacuateur sécuritaire et efficace;
- assurer le maintien du plan d'eau lors des travaux de reconstruction;
- permettre la libre circulation du poisson.

Le barrage

L'évacuateur est composé de 25 passes dont les trois premières vannes seront en acier et les autres en bois recouvert d'acier. Chacune d'entre elles est opérée par un mécanisme de levage fixe. Afin de faciliter les manipulations en hiver les glissières seront dotées d'un système de chauffage.



LAC TÉMISCOUATA BARRAGE
Reconstruction de l'évacuateur

Figure 1 : Territoire d'étude et zone d'étude